



## Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle en Tunisie



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



# **Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle en Tunisie**

## **Commandes**

Pour commander des exemplaires du rapport *Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle en Tunisie*, veuillez contacter :

Publications

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2015 Nations Unies

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : octobre 2015

Titre : Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle en Tunisie

Langue : Français

ISBN : 978-99944-61-89-9

eISBN : 978-99944-62-89-6

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de la distribution des documents de la CEA.  
ISO 14001 : 2004 certifiée.

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>V</b>
<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>VI</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>VIII</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2. SITUATION MACROÉCONOMIQUE ET SA RÉCEPTIVITÉ AUX PRINCIPES ET APPROCHES DE L'ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE</b>	<b>5</b>
2.1 Situation économique	5
2.2 Situation environnementale	6
2.3 Situation sociale	7
2.4 Réceptivité aux principes et approches de l'économie verte inclusive	8
<b>3. LE PROGRAMME DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU PAYS</b>	<b>10</b>
3.1 Présentation globale	10
3.2 Les transformations sectorielles des activités économiques	15
3.3 Les politiques et mutations démographiques	16
3.4 Les objectifs de transformations structurelles actuels	18
<b>4. LES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE</b>	<b>20</b>
4.1 Cadre général des politiques environnementales	20
4.2 Politiques de promotion de l'économie verte inclusive	22
4.2.1 Politiques de promotion de l'économie verte inclusive et plans de développement économique et social	22
4.2.2 Politiques d'économie verte	23
4.2.3 Réalisations des politiques d'économie verte	26
4.3 Politiques sociales	28
4.4 Évaluation des politiques d'économie verte inclusive	31
<b>5. LIENS ET CORRÉLATIONS ENTRE LES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE ET LES POLITIQUES DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU PAYS</b>	<b>33</b>
5.1 Introduction : liens institutionnels	33
5.2 Initiatives et politiques d'économie verte appliquées aux principaux secteurs économiques	35
5.2.1 Programmes et mécanismes mis en place pour la promotion de l'industrie durable	35
5.2.2 Les programmes de maîtrise de l'énergie	37
5.2.3 Initiatives pour le développement de l'agriculture durable	41
5.2.4 Développement du tourisme durable	42
5.3 Politiques d'économie verte inclusive et effets sur la transformation structurelle	43
<b>6. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS</b>	<b>49</b>
6.1 Défis et dysfonctionnements des politiques publiques	49
6.2 Opportunités pour un nouveau modèle de développement sur la base d'une économie verte inclusive tunisienne	51
<b>7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>54</b>

<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 1: INSTITUTIONS CONSULTÉES ET AYANT RÉPONDUES</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE 2: QUESTIONNAIRE</b>	<b>60</b>

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Transformation structurelle et dimension du developpement durable	2
Tableau 2: Indicateurs macroéconomiques récents	5
Tableau 3: Évolution d'indicateurs macroéconomiques	6
Tableau 4: Indicateurs globaux d'efficacité énergétique	7
Tableau 5: Évolution du taux de pauvreté révisé (%)	8
Tableau 6: Repères de politiques et actions de transformation structurelle	13
Tableau 7: Investissements programmés dans les plans, pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles	26
Tableau 8: Évolution des transferts sociaux	30
Tableau 9: Économies d'énergie réalisées	38
Tableau 10: Emplois créés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie	39
Tableau 11: Indicateurs de la filière agricole biologique-2012	42
Tableau 12: Abrégé des contributions des politiques de promotion d'une économie verte inclusive à la transformation structurelle en Tunisie	46

### LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cadre conceptuel de l'étude	3
Figure 2: Évolution du taux de croissance annuel du PIB	6
Figure 3: Évolution du taux de chômage	8
Figure 4: Évolution de la proportion de la population pauvre, disposant de moins de 1,25 dollars des États-Unis ou 2 dollars des États-Unis par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)	9
Figure 5: Structure de la valeur ajoutée selon les secteurs d'activité	15
Figure 6: Évolution de la répartition de la population active occupée (%)	16
Figure 7: Évolution de la structure par âge de la population	17
Figure 8: Population : Taux de croissance annuel moyen, selon les régions, entre 1993 et 2013	18
Figure 9: Schéma abrégé du dispositif institutionnel et réglementaire des politiques environnementales	21
Figure 10: Évolution du taux du couvert végétal (rapporté à la superficie totale)	27
Figure 11: Évolution de l'intensité carbone (TeCO <sub>2</sub> /1000 TND de PIB)	27

# Remerciements

Le présent rapport sur les politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle en Tunisie a bénéficié des orientations de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, et de Hedi Saidi, Directeur General de l'Institut National de statistique de Tunisie.

Isatou Gaye, chef de la Section de l'économie verte et des ressources naturelles de la Division des initiatives spéciales de la CEA et M. Hamouda Ben Lamine et M. Mustapha Bouzaiene de l'Institut National de Statistique, ont fourni un leadership intellectuel, des orientations et de la supervision de fond dans la production du rapport.

L'équipe chargée de la rédaction du rapport était composée de, Mathilde Closset (chef d'équipe), Marieme Bekaye, Somlanare Romuald Kinda, Yacouba Gnègnè, Charles Akol, Benjamin Banda, Andrew Allieu et Richard Osaliya de la CEA. L'équipe tient à souligner sa gratitude à Tahar Abdessalem, professeur à la faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, pour la préparation du riche rapport de support ayant permis l'élaboration du présent rapport.

Notre gratitude va également à tous les collègues de la Division des initiatives spéciales, des autres divisions de la CEA, et des bureaux sous-régionaux pour leurs remarques et suggestions. Le rapport a également bénéficié des commentaires constructifs et des contributions apportés par les participants à l'atelier de validation qui s'est tenu à Tunis les 21 et 22 Octobre 2014. Cet atelier a été conjointement organisé par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à travers sa Division des initiatives spéciales, et l'Institut National de Statistique de Tunisie, point focal de l'étude.

L'équipe souhaite aussi exprimer sa reconnaissance à Rahel Menda, Tsigereda Assayehegn, Gezahegn Shiferaw et TesfayeWondu, de la CEA, pour leur précieux appui administratif et organisationnel.

Enfin, nous souhaiterions remercier Demba Diarra, chef de la Section des publications et de la documentation, et son équipe, en particulier Marcel Ngoma-Mouaya, Megan Rees, TeshomeYohannes et Charles Ndungu pour leur gestion efficace de l'édition, du traitement de texte, de la relecture d'épreuves, de la réalisation de la maquette et de l'impression du rapport.

# Acronymes et Abréviations

AME	Agence de maîtrise de l'énergie
AMG	Assistance médicale gratuite
ANER	Agence nationale des énergies renouvelables
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement
APAL	Agence de protection et d'aménagement du littoral
BAD	Banque africaine de développement
BCT	Banque centrale de Tunisie
BM	Banque mondiale
BNG	Banque nationale de Gènes
BTP	Brevet de technicien professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CES	Conservation des eaux et du sol
CITET	Centre international des technologies de l'environnement de Tunis
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNDD	Commission nationale de développement durable
CNRPS	Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CRES	Centre de recherches et d'études sociales
CSP	Concentrated Solar Power/Centrale solaire thermique à concentration
EDS	Enquête démographique et de santé en Tunisie
EES	Évaluation environnementale stratégique
EGCE	Établissements gros consommateurs d'électricité
EIE	Etude d'impact sur l'environnement
ELMED	Projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie
ESCW	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale Economic and Social Commission for Western Asia
ESE	Établissement de services énergétiques
ETF	Enquête Tunisienne sur la fécondité
FAMEX	Fonds d'accès aux marchés d'exportation
FNME	Fonds national de maîtrise de l'énergie
FODEC	Fonds de développement de la compétitivité industrielle
FODEP	Fonds de dépollution
FOPRODI	Fonds de promotion et de décentralisation industrielle
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce/General Agreement on Tariffs and Trade
GES	Gaz à effet de serre
GTZ/GIZ	Coopération allemande
IDH	Indicateur de développement humain
ILO	Organisation internationale du travail International Labour Organization
INS	Institut national de la statistique
IPE/EPI	Indice de performance environnementale/Environmental Performance Index
IRACOV	Indicateurs régionaux d'amélioration des conditions de vie
ISDD	Indicateurs sectoriels de développement durable
ITCEQ	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
LBC	Lampes à basse consommation
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
MF	Ministère des Finances
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête engrappes à indicateurs multiples



NAT	Nomenclature des activités en Tunisie
OCDE	Organisation de coopération et développement économique
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONAS	Office national de l'assainissement
ONEQ	Observatoire national de l'emploi et des qualifications
ONFP	Office national de la famille et de la population
ONG	Organisation non gouvernementale
OTEDD	Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAPCHILD	Pan Arab Project for Child Development/Projet panarabe pour le développement de l'enfant
PAPFAM	Projet panarabe pour la santé familiale Pan Arab Project for Family Health
PCAM	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à l'amélioration de l'accès aux marchés
PDF	Projet de développement forestier
PEEI	Programme d'efficacité énergétique dans l'industrie
PIB	Produit intérieur brut
PMI	Programme de modernisation de l'industrie
PMN	Programme de mise à niveau
PMNE	Programme de mise à niveau environnementale
PMNH	Programme de mise à niveau des établissements hôteliers
PNAFN	Programme national d'aide aux familles nécessiteuses
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRONAFOC	Programme national de formation continue
PROSOL	Programme de promotion de l'utilisation du chauffe-eau solaire (thermique)
PST	Plan solaire tunisien
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RSNA	Régime des salariés non agricoles
SEEA	Système de comptabilité économique et environnementale
SIVP	Stages d'initiation à la vie professionnelle
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNDD	Stratégie nationale du développement durable
SNEV	Stratégie nationale d'économie verte
STEG	Société tunisienne d'électricité et de gaz
TFP	Taxe à la formation professionnelle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TND	Dinar Tunisien
TPE	Taxe pour la protection de l'environnement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
CEA	Commission économique pour l'Afrique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNDESA	Division du développement durable de l'ONU
UNESCAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UTSS	Union tunisienne de solidarité sociale



## Résumé

La Tunisie vit une situation historique exceptionnelle suite à l'insurrection populaire qui a emporté le gouvernement en place en 2011. La transition politique en cours est marquée par la fragilité des institutions, les perturbations économiques et sociales, ainsi que des menaces sécuritaires. L'économie tunisienne est ainsi affectée par la situation politique qui prévaut dans le pays comme la montée du terrorisme et la recrudescence des mouvements sociaux, sans oublier les effets d'un contexte économique international moribond.

Depuis l'indépendance, le pays avait toujours connu une croissance économique plutôt régulière, ponctuée il est vrai de moments de crises à la fois politiques, économiques et sociales, mais gardant un rythme moyen, autour de 5 %. Cette évolution économique a permis une progression régulière du revenu par tête.

Toutefois cette évolution économique s'est accompagnée de l'apparition d'un déséquilibre structurel majeur qui influe durablement sur la situation du pays; il s'agit du déficit du bilan énergétique, apparu au début des années 2000 et dont la tendance est à la hausse. En 2012 il a représenté 20 % de la demande globale. Cette situation pose des risques à l'approvisionnement énergétique du pays et fait augmenter les coûts d'approvisionnement suite à la hausse structurelle des cours du pétrole pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Cette situation et les défis que posent les changements climatiques ont entraîné l'accélération des actions de maîtrise de l'énergie, occasionnant ainsi un certain découplage entre croissance économique et croissance de la consommation d'énergie.

La pression qu'exerce le développement économique sur l'écosystème et les ressources naturelles se traduit par des signes manifestes de dégradation environnementale touchant notamment la qualité de l'eau, de l'air, des sols et des forêts et

l'intégrité du littoral. Les effets des changements climatiques sont également ressentis dans toutes les régions du pays avec une acuité dans les régions du Centre et du Sud.

Par ailleurs, en dépit de la croissance économique, le chômage reste élevé, surtout chez les femmes, et s'est encore aggravé ces dernières années. Quant à la pauvreté, le suivi de son évolution atteste d'une réduction certaine, même si la pauvreté extrême n'a pas été éradiquée et que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est demeuré stable.

Le concept de transformation structurelle n'est pas formellement et explicitement utilisé ni par les responsables politiques, ni par les opérateurs économiques. Les actions de développement économique et social étaient encadrées, depuis le début des années 60, par des plans à moyen terme traduisant les orientations majeures des politiques publiques, et constituant un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs. Cependant, ces choix globaux ainsi que les politiques et programmes sectoriels entraînent des transformations structurelles qu'il est possible d'observer à partir des plans et programmes, mais surtout des effets et résultats des politiques et actions.

Les transformations sectorielles des activités économiques se sont caractérisées par la baisse de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), le changement dans la composition des industries manufacturières, et surtout la montée des services marchands, notamment les communications, les transports, le tourisme avant les années d'instabilité actuelle.

Suite à l'adoption du libéralisme économique comme modèle de développement depuis les années 80, les plans de développement, de manière récurrente, mettent également l'accent sur la nécessaire garantie de la solidarité sociale

comme facteur essentiel de développement. Cela explique l'importance et l'envergure de la sécurité sociale ainsi que d'autres types de mécanismes de redistribution et de solidarité en Tunisie.

Sur le plan démographique, la Tunisie expérimente l'étape finale de sa rapide transition démographique. La croissance de la population s'est effectuée à un rythme ascendant jusque dans les années 80 pour se décélérer et se stabiliser à environ 1% depuis la fin des années 2000. Cette évolution résulte des actions majeures et caractéristiques fondamentales des politiques sociales, démographiques et économiques mises en œuvre depuis l'indépendance.

La répartition spatiale de la population s'en est trouvée également modifiée. En conséquence la population urbaine a augmenté à un taux supérieur à celui de la population totale. Ainsi de 29 % en 1956 et 40 % en 1966, la population urbaine représente maintenant 2/3 de la population totale.

Le concept d'économie verte n'est apparu que très récemment dans le pays même si la préoccupation environnementale a figuré très tôt dans les politiques publiques. Au fil du temps, différents facteurs ont permis la prise de conscience et la compréhension des effets de la pression qu'exerce le développement économique sur l'écosystème et les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, et des risques de dégradation quantitative et qualitative de son patrimoine naturel.

Dès les années 60 déjà, l'État a accordé une grande importance à la protection des ressources naturelles forestières et hydrauliques. Au début des années 80, avec la perspective de réduction des ressources énergétiques nationales et l'augmentation des besoins en énergie, une politique de maîtrise de l'énergie a été mise en place.

La Tunisie a aussi accompagné les initiatives pour la résolution de la question du développement durable à l'échelle internationale, pour en-

suite l'inscrire dans ses programmes de développement. Avec le 8ème plan de développement (1992-1996), la Tunisie a intégré le concept de l'environnement dans sa politique de développement. Elle l'a consolidé par le biais de celui de développement durable dans le 10ème plan de développement (2002-2006). Depuis, les plans de développement économique et social déclinent les actions correspondantes avec la liste des objectifs à atteindre et celle des moyens à mettre en œuvre.

Pour la mise en œuvre de cette politique et l'atteinte de ces objectifs, les responsables ont défini un cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour initier, soutenir et coordonner les programmes sectoriels et transversaux.

L'intégration des politiques de promotion de l'économie verte inclusive dans les programmes de transformation structurelle du pays s'est faite à travers les orientations, projets et mécanismes contenus dans les plans de développement économique et social. Les préoccupations sociales, ainsi que la volonté et l'importance de la protection des ressources forestières et hydrauliques, la conservation des eaux et du sol y sont explicitement affirmées. Par la suite, les objectifs thématiques généraux retenus, seront réalisés dans le cadre des législations et réglementations appropriées (reprenant l'essentiel des conventions internationales), et dans le cadre des politiques sectorielles par la conduite de projets et programmes par les institutions et acteurs concernés, chacun dans son domaine.

Les rapports entre les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle du pays apparaissent essentiellement à deux niveaux, celui des conditions et modes de définition et d'élaboration de ces politiques d'une part, et celui des initiatives et actions spécifiques mises en œuvre dans les principaux secteurs économiques, dans le cadre des orientations nationales pour le développement et la transformation de ces secteurs, de l'autre.

L'ensemble des politiques nationales est préparé dans le cadre du processus de planification du développement économique et social, mené sous la houlette du ministère du plan, avec un double mécanisme :

- Des simulations macroéconomiques, fondées sur une modélisation économétrique, basées sur les orientations stratégiques de développement, et répondant à un schéma de cohérence globale physique, économique et financière.
- Des analyses et consultations sectorielles (correspondant aux secteurs gérés par les départements ministériels) et régionales (au niveau des gouvernorats du pays) faisant le diagnostic des situations courantes, estimant les potentialités de changement et résumant les orientations et les propositions dans des documents sectoriels et régionaux. Elles sont conduites par des commissions sectorielles et régionales.

L'ensemble des politiques et des programmes sont retenus et fixés par une commission nationale de synthèse.

Depuis environ vingt ans, la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles, puis formellement, le développement durable, figurent dans les plans à un double titre : dans les orientations globales en tant que politique de développement (Document du contenu global), et dans les programmes sectoriels gérés par le ministère de tutelle (Document du contenu sectoriel). Ainsi en dehors du Ministère du plan qui initie les actions et programmes de développement durable, il y a la Commission nationale de développement durable (CNDD), dont la mission consiste en la promotion de l'intégration et de la synergie entre politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle.

Sur un plan sectoriel, les initiatives et actions pour favoriser une industrie durable ont visé l'amélioration, à long terme, de la compétitivité des entreprises, la promotion de l'innovation et sa trans-

formation en moteur de développement, surtout dans un contexte stratégique de l'ouverture de l'économie sur les marchés internationaux et l'intégration à l'économie mondiale. Des mesures facilitatrices et incitatives pour le soutien à l'emploi ont été adoptées. Ces dernières sont fondées sur l'allègement du coût du travail, l'aide à la formation continue et le perfectionnement des travailleurs. En ce qui concerne l'environnement, de multiples réglementations et programmes sont venus lier les activités industrielles aux préoccupations de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et par la même occasion, encourager la mise à niveau environnementale et la maîtrise de l'énergie.

Les initiatives pour le développement de l'agriculture durable ont visé la diversification des activités et des productions, l'usage économe des ressources, la promotion des aménagements intégrés et cohérents.

Pour le secteur du tourisme, l'intégration des principes d'économie verte inclusive s'est traduite principalement par les actions de protection du littoral, de rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et de développement de l'éco-tourisme.

Sur le plan social, la Tunisie a mis en œuvre depuis l'indépendance, une politique sociale constante en ce qui concerne ses fondamentaux. Ceux-ci portent la marque du mouvement de libération nationale et même si des ajustements y ont été apportés au gré des changements politiques et des inflexions économiques, les principales composantes demeurent. Ils concernent :

- La fourniture de services gratuits et semi-gratuits dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé;
- La mise en place d'équipements de base et la contribution à leur réalisation, pour assurer l'accès de toutes les catégories sociales à l'eau potable, au service d'assainissement et à l'électricité;

- Des aides directes en nature et en espèces aux familles à revenus limités y compris des aides occasionnelles, comme celles de rentrée scolaire ou de fêtes religieuses, etc.
- Des subventions des produits de base (pour compenser l'écart entre cout réel et prix de vente public);
- Les services rendus par le système de sécurité sociale à ses affiliés : pensions de retraite, assurance maladie, accidents professionnels, subventions familiales.

Avec le processus de libéralisation progressive de l'économie, les politiques sociales (notamment l'extension de la sécurité sociale et l'établissement de prestations d'assistance sociale) apparaissent fortement liées aux transformations, surtout la réduction du rôle du secteur public et le redéploiement du rôle de l'État.

Les initiatives, actions et programmes favorables à l'économie verte mise en œuvre dans la perspective de l'intégration de la dimension environnementale dans l'économie implique une amélioration de la gestion des ressources naturelles et de maîtrise de l'énergie. Elles se sont appuyées principalement sur les modalités suivantes :

- Des mesures correctives basées sur les principes du pollueur-payeur et/ou du pollueur (producteur)-récupérateur (notamment pour la gestion des déchets);
- Des mesures à caractère préventif avec l'instauration des études d'impact environnemental;
- Des mesures incitatives en termes de financement et d'avantages fiscaux;
- L'introduction timide d'une fiscalité environnementale;
- Les investissements publics, évoqués auparavant, dans les différents secteurs.

Des rapports récents d'évaluation des politiques environnementales et un examen des programmes de développement du pays, révèlent d'importantes lacunes dans les outils, mécanismes et procédures de mise en œuvre de ces politiques :

- Malgré la richesse du cadre réglementaire environnemental, son application se révèle encore faible et les contrôles effectifs insuffisants. La situation s'est aggravée suite à la révolution de janvier 2011;
- La faiblesse de la mise en œuvre de certains instruments (EIE, « écotaxes », etc.);
- La concentration des mesures d'incitation sur les grandes entreprises industrielles et touristiques, et la négligence des petites et moyennes entreprises industrielles ou exploitations agricoles;
- Des biens environnementaux essentiels, notamment l'eau et les produits énergétiques, connaissent la situation paradoxale de subvention tarifaire;
- L'inadaptation des approches et modalités de préparation et de mise en œuvre des politiques, avec la prédominance de l'approche sectorielle, l'absence de mécanismes et d'outils de planification intégrés à l'instar des évaluations environnementales stratégiques (EES);
- Une gouvernance inefficace et défailante, avec la prédominance d'un pouvoir centralisé, l'absence quasi totale de la participation citoyenne et l'existence d'une corruption importante.

Si le pays a élaboré un système d'indicateurs nationaux de développement durable, à côté des indicateurs environnementaux internationaux disponibles, de sérieuses lacunes et défaillances ont été mises en évidence, après janvier 2011 : les données manquent souvent de précision, ne couvrent pas l'ensemble des aspects d'une problématique, sont souvent ponctuelles et généralement d'accès difficile.

Ces manquements s'ajoutent à des déficiences structurelles du système d'information : l'intégration insuffisante des filières économiques d'activités vertes dans la nomenclature nationale des activités, le retard dans l'élaboration d'une comptabilité nationale verte en cohérence avec le système des Nations Unies. La faible présence des activités vertes dans le système statistique officiel

rend alors difficile la construction de modèles quantitatifs crédibles et réguliers pour les évaluations ex-ante et ex-post des programmes d'économie verte inclusive.

Malgré ces défis, la Tunisie a mis en place des politiques qui intègrent les principes de l'économie verte. En outre, elle peut s'inspirer des expériences réussies tels que les programmes d'efficacités énergétiques ou d'agriculture biologique, pour renforcer la place de l'économie verte dans le développement du pays.

Par ailleurs, la transition politique à l'échelle nationale ainsi que le contexte international dans lequel se déroule la réflexion sur le programme de développement pour après 2015, sont autant d'opportunités qui s'offrent à la Tunisie pour renforcer et améliorer la mise en place des politiques d'économie verte.

Si les programmes de développement mis en œuvre ont permis une croissance économique soutenue et la mise en place des bases d'une structure diversifiée des activités, de graves déséquilibres sont également attestés, notamment :

- Une exclusion régionale et sociale grandissante, traduite en particulier par les disparités régionales entre le littoral et les régions défavorisées de l'intérieur du pays. À cela, il faut ajouter un chômage endémique, qui affecte les diplômés de l'Université;
- La corruption rampante dans les secteurs clés de l'économie et qui entrave l'initiative économique et les investissements;
- Des modes de gouvernance inefficaces, avec une centralisation excessive dominée par un pouvoir politique étroit, une administrative statique, excluant la participation citoyenne.

Ces dysfonctionnements majeurs ont influé sur les politiques et programmes de développement durable. Les résultats atteints par ces derniers ne semblent pas à la hauteur des moyens utilisés. Ces politiques ont souvent un caractère fragmentaire. De plus, elles ne sont pas suffisamment intégrées

au processus de développement. Leur planification ignore les parties prenantes et surtout la population. La planification étant dominée par le caractère sectoriel et centralisé, l'intégration des trois composantes - économique, sociale et environnementale - reste faible, avec des effets négatifs pour la durabilité du développement.

Face à ces lacunes du processus de développement, l'émergence d'une économie verte inclusive appelle des aménagements conséquents aux politiques de transformation structurelle et aux mécanismes de mise en œuvre des programmes de développement. Cela passe par une prise en compte des expériences réussies, comme par exemple, les programmes de maîtrise de l'énergie ou du développement de l'agriculture biologique. Les principaux impératifs de cette orientation s'expriment dans les axes suivants :

- La consolidation de l'approche transversale du développement durable;
- La mise en œuvre effective de politiques de promotion des filières de productions vertes (industrie, agriculture, services) et l'implication forte de l'investissement privé;
- La mise en place d'un véritable système d'information sur l'économie verte inclusive;
- La participation de la société civile, l'information, la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens.

Les récentes décisions publiques semblent conforter cette orientation. L'adoption formelle d'une stratégie nationale de développement durable dans le cadre des assises nationales du développement durable le confirme. L'ensemble des acteurs sociaux (responsables politiques, entreprises, syndicats, organisations de la société civile) reconnaissent ainsi que l'adoption d'une démarche de « transformation structurelle durable » est une orientation appropriée et adaptée. Elles ont aussi pris des mesures et entrepris des actions pour la réussite de cette transition vers une économie verte inclusive, la levée des obstacles constatés et la mise en place des accélérateurs décisifs que cela implique.

# 1. Introduction

La protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et leur utilisation rationnelle constituent aujourd'hui un impératif pour répondre aux défis des changements climatiques. Dans un tel contexte, le concept d'économie verte<sup>1</sup> se définit comme une économie qui respecte les principes de durabilité, qui adopte un sentier de croissance sobre en carbone et qui évite le gaspillage des ressources naturelles. Cette définition, pour être complète, a incorporé la dimension de l'équité sociale et de l'inclusion. Cette dimension est incarnée par la participation à l'activité économique et sociale avec un travail décent, et le partage équitable des fruits de la croissance, notamment par la réduction de la pauvreté.

Selon le PNUE<sup>2</sup>, l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». L'économie verte, l'économie verte inclusive et le développement durable couvrent ainsi un champ comparable qui prend en compte les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement d'un pays<sup>3</sup>. Pour cela, les investissements, publics ou privés destinés accroître la richesse et créer l'emploi doivent entraîner la réduction des émissions de carbone et l'élimination de la pollution, le renforcement de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'efficacité énergétique, et empêcher la perte de la biodiversité et de services environnementaux. Les actions et les politiques qui les portent doivent

veiller à l'équité sociale et à la réduction des inégalités, entre groupes de population et zones géographiques.

Le concept de transformation structurelle, dans son acception générale, est principalement caractérisé par « une modification systématique des apports sectoriels au produit intérieur brut (PIB) alors que l'économie est en croissance ». Cela se traduit par :

- Une diversification des activités économiques (réduction de la part de l'agriculture et accroissement de la part de l'industrie et des services, dans le PIB);
- Une urbanisation rapide;
- Une transition démographique vers une natalité et une mortalité plus réduites.

La transformation structurelle dans la perspective d'une économie verte inclusive implique une croissance économique forte, la création d'emplois décents, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale<sup>4</sup>. Le défi environnemental « consiste donc à transformer la structure économique tout en augmentant le bien-être humain et en réduisant l'utilisation des ressources et la pollution. En d'autres termes, il est nécessaire de réaliser une croissance de qualité en parvenant à un découplage entre les accroissements du niveau de débit des matières et donc une diminution des pressions sur l'environnement – et les améliorations du bien-être humain »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> L'apparition de ce concept, le développement de la réflexion et des décisions internationales concernant cette problématique peuvent être consultés dans: Division for Sustainable Development, UNDESA, *A guidebook to the Green Economy*.

<sup>2</sup> PNUE, 2011. Vers une économie verte, Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté.

<sup>3</sup> ILO et OECD, 2012. *Sustainable development, green growth and quality employment*

UNEP, 2008. *Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world*.

<sup>4</sup> United Nations, Economic and Social Council, Economic Commission for Africa, 2014. *Greening Africa's economies and structural transformation, Background paper*.

Nations Unies, 2013. Un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable

<sup>5</sup> CNUCED, 2012. Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique, Transformation Structurelle et Développement Durable en Afrique

Cette évolution suppose :

- L'utilisation rationnelle des ressources naturelles, leur contribution optimale à la production de richesses et leur sauvegarde pour les générations futures;
- Des choix sectoriels pour renforcer les activités à fort potentiel de croissance verte, des politiques et incitations pour mobiliser les investissements correspondants; Ces choix devrait porter sur les secteurs suivants : les activités agricoles, la pêche et les forêts, les industries extractives et minières, les industries agroalimentaires, la production d'énergie et les énergies renouvelables, le bâtiment, les services de transport et leurs infrastructures, le tourisme;
- l'adoption de modes de consommation et de production réduisant l'émission de carbone et respectueux de l'environnement.

L'accompagnement technologique est crucial pour le processus de transformation structurelle. Il con-

nologique. Cette démarche améliore les niveaux de productivité, élimine et remplace les systèmes de production peu efficaces ou inefficaces et contribue à la création d'activités nouvelles durables.

La CESAP (2013)<sup>6</sup> a développé une analyse de la qualité de la croissance qui intègre la transformation structurelle pour une économie verte inclusive et précise les exigences de cette transformation au regard des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Cette analyse porte également sur la plateforme de politiques et d'institutions qui mettent en œuvre les mécanismes de gouvernance (Tableau 1 ci-dessous).

Ce rapport dont l'objectif est d'examiner la contribution des politiques et stratégies de promotion de l'économie verte inclusive à la mise en œuvre de la transformation structurelle en Tunisie, s'inscrit dans cette démarche générale mentionné plus haut. L'étude met en évidence les limites et les défis actuels en ce qui concerne l'économie

**Tableau 1: Transformation structurelle et dimension du développement durable**

	Dimensions du développement Durable			Gouvernance
	Économique	Environnementale	Sociale	
Transformation structurelle	- Transition de faible valeur ajoutée à valeur ajoutée élevée  - Économie diversifiée et de plus en plus complexe  - Création d'emplois	Transition de secteurs à forte intensité en ressources et émissions de gaz à effet de serre à des secteurs de moindre intensité en ressources et émissions de gaz, avec utilisation efficace et efficiente des ressources  (investissements verts, production de biens et services environnementaux, emplois verts)	Investissement dans la formation du capital social et humain  (Réseaux, recherche et développement, savoir, compétences, santé)	Soutien institutionnel et politique pour l'intégration et la coordination multi-sectorielle; innovation sociale, technologique et autre; gouvernance adaptée, avec participation des parties prenantes, mécanismes de suivi, contrôle, et actions en retour.

Source : ESCAP (2013)

cerne l'intégration et l'usage de technologies vertes et la mise à niveau par le biais de l'innovation tech-

<sup>6</sup> United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, 2013, *Shifting from quantity to quality: Growth with equality, efficiency, sustainability and dynamism*.



verte inclusive, la transformation structurelle et de développement durable en Tunisie. Elle analyse les rapports entre l'économie verte inclusive et la transformation structurelle, identifie les opportunités et suggère des orientations. En outre, ce rapport vise à approfondir la compréhension de l'économie verte et la transformation structurelle et à encourager l'adoption de politiques de promotion de l'économie verte inclusive susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de transformation structurelle en Tunisie.

L'analyse prend en compte le contexte tunisien dans lequel se définissent et se mettent en œuvre ces politiques et programmes. Le schéma (Figure 1) ci-dessus résume la démarche analytique de cette étude. L'ensemble des politiques nationales sont formulées dans le cadre du processus de planification du développement économique et social. De ce processus émanent les politiques et programmes démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, jugés pertinents au regard des défis et objectifs majeurs du développement. L'étude examinera le contenu des poli-

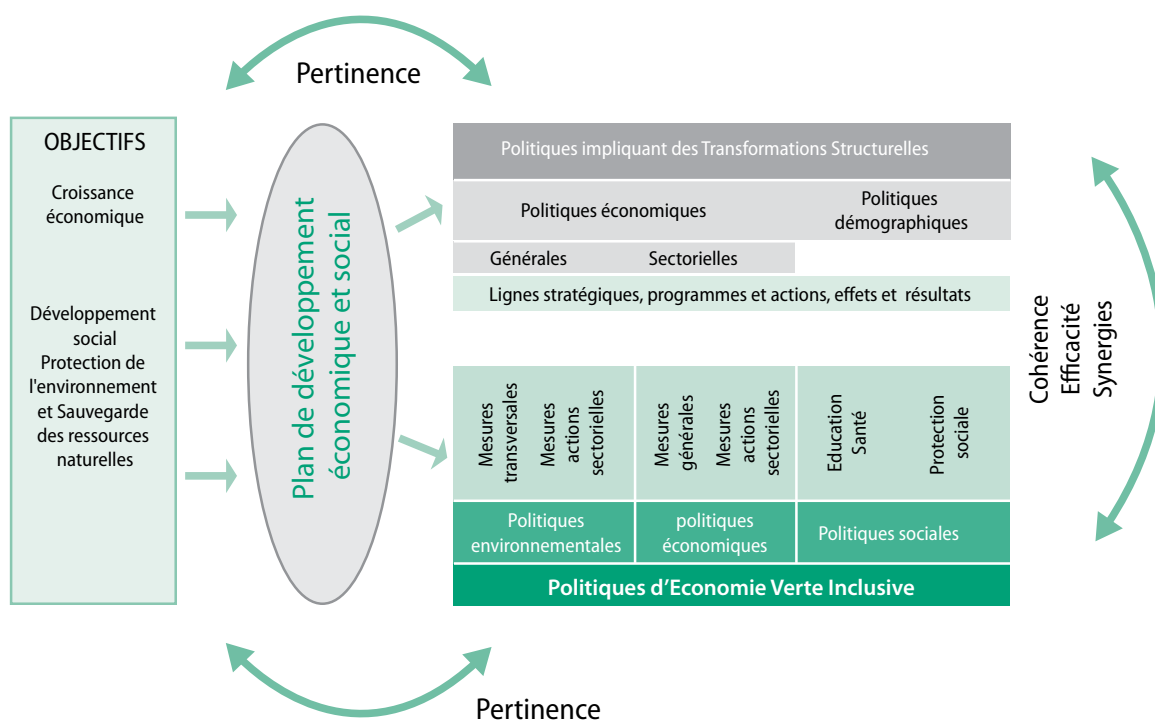
tiques impliquant la transformation structurelle et les résultats de leur mise en œuvre, les politiques d'économie verte inclusive et leurs synergies.

### Méthodologie

Conformément au cadre adopté pour l'analyse des liens et interactions entre économie verte inclusive et transformation structurelle, et conformément aux termes de référence, la démarche méthodologique de réalisation du travail a combiné les méthodes quantitative et qualitative. Cela s'est effectué à deux niveaux :

- un examen documentaire exhaustif des données disponibles : législations, réglementations, plans de développement, rapports d'activités des institutions concernées, documents d'orientations et de stratégies sectorielles (agriculture et pêche, industries extractives et manufacturières, énergie, transports, infrastructures, tourisme.)
- une consultation des parties prenantes impliquées dans le champ d'étude. Il s'agit des institutions nationales du secteur public, du

Figure 1: Cadre conceptuel de l'étude



Source : l'auteur

secteur privé et des acteurs de la société civile. Cette consultation s'est déroulée sur la base d'un questionnaire préparé à cet effet<sup>7</sup>. La validation du présent rapport a eu lieu au cours d'une réunion de validation organisée à Tunis les 21 et 22 Octobre 2014.

Le rapport est structuré en 7 sections.

- La section 2 présente le cadre macroéconomique du pays et son évolution, ses caractéristiques en fonction des impératifs de développement économique, social et environnemental. Elle présente aussi sa réceptivité aux principes et approches de l'économie verte inclusive.
- La section 3 est consacrée aux programmes de transformation structurelle du pays, y compris, les transformations sectorielles des activités économiques, les politiques et mutations démographiques.
- La section 4 présente et analyse les politiques de promotion de l'économie verte inclusive, leur rôle et importance dans le cadre de la transformation structurelle.
- La section 5 examine les liens et corrélations entre les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et les politiques de transformation structurelle du pays, no-

tamment les initiatives, actions et mécanismes de développement durable appliqués aux principaux secteurs économiques et les politiques d'inclusion sociale qui les accompagnent.

- La section 6 s'intéresse aux défis et dysfonctionnements des politiques publiques, renseigne sur les opportunités et les stratégies futures pour des politiques structurelles favorables à l'économie verte inclusive
- La section 7 dégage un ensemble d'enseignements et formule des recommandations

Par ailleurs, les mesures facilitatrices permettant la mise en place d'une économie verte sont identifiées dans la partie 6, relative aux défis restant à relever pour la mise en place d'une économie verte inclusive en Tunisie. La section 5, analyse les meilleures pratiques en Tunisie ainsi que les facteurs de réussites de ces initiatives. Les aspects relatifs aux outils analytiques de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies de promotion de l'économie verte inclusive existants en Tunisie ont également été passés en revue à la section 4.4. Celle-ci analyse les indicateurs de suivi des politiques d'économie verte en Tunisie.

<sup>7</sup> Etant donné les conditions particulières et le calendrier du déroulement de l'enquête, seule une fraction de l'échantillon des institutions et organismes ciblés a pu être consultée; le questionnaire et les institutions consultées sont joints en annexes.

## 2. Situation macroéconomique et sa réceptivité aux principes et approches de l'économie verte inclusive

### 2.1 Situation économique

La Tunisie vit une situation historique particulière. Suite à une insurrection populaire, le pouvoir en place a été renversé et un régime de transition instauré. Cette transition politique en cours est caractérisée par la fragilité des institutions, les perturbations économiques et sociales, ainsi que les menaces sécuritaires. Par conséquent, l'économie tunisienne est influencée par l'incertitude de l'évolution politique, l'augmentation d'opérations terroristes, la multiplication de mouvements sociaux, tout ceci dans un contexte économique international marqué par la récession.

Les principaux indicateurs macroéconomiques (Tableau 2) présentent les déséquilibres globaux de l'économie tunisienne. Ce sont : chute puis croissance faible du PIB; accroissement du déficit

budgétaire et de la dette publique; aggravation du déficit de la balance courante et de la dette extérieure; inflation en hausse et taux de chômage élevé. Ces déséquilibres peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'économie. En effet, une augmentation du poids de la dette, diminue les ressources disponibles pour l'investissement et donc la capacité du pays à stimuler sa transition vers une économie verte. Cependant, ces chiffres sont à analyser avec prudence étant donné la situation politique particulière qu'a traversée la Tunisie entre 2011 et 2015.

Ainsi, pendant plus de 50 ans, depuis l'indépendance, le pays a connu une croissance économique plutôt régulière<sup>8</sup>, ponctuée il est vrai

<sup>8</sup> Entre 1961 et 2008, le PIB réel du pays a connu une croissance annuelle moyenne de 5,08 % (Banque mondiale, 2010, Tunisie, Revue des politiques de développement: vers une croissance tirée par l'innovation)

**Tableau 2: Indicateurs macroéconomiques récents**

Année	2010	2011	2012	2013	2014(p)
Taux de croissance du PIB (aux prix du marché)	3,0	-1,9	3,7	2,3	2,4
Déficit budgétaire (%PIB)	1,0	3,3	5,2	6,2	5,9
Dette publique (% PIB)	40,7	44,6	44,5	45,7	51,7
Déficit de la balance courante (% PIB)	4,8	7,4	8,2	8,4	
Dette extérieure (%PIB)	49,7	52,3	55,3		
Service de la dette extérieure (% des recettes courantes)	9,3	10,6	10,5		
Inflation (%)	4,4	3,5	5,6	6,1	5,7
Taux de chômage	13,0	18,9	16,7	15,3	
Revenu/hab (Dinar Tunisien)	5991	6055	6623		
Revenu/hab (dollars des États-Unis)	4166	4039	4271		

**Sources :** INS – Les comptes de la nation; MDCI – Budget économique; Ministère des finances – budget de l'État, BCT-Statistiques financières, principaux indicateurs conjoncturels;

(p) : prévision

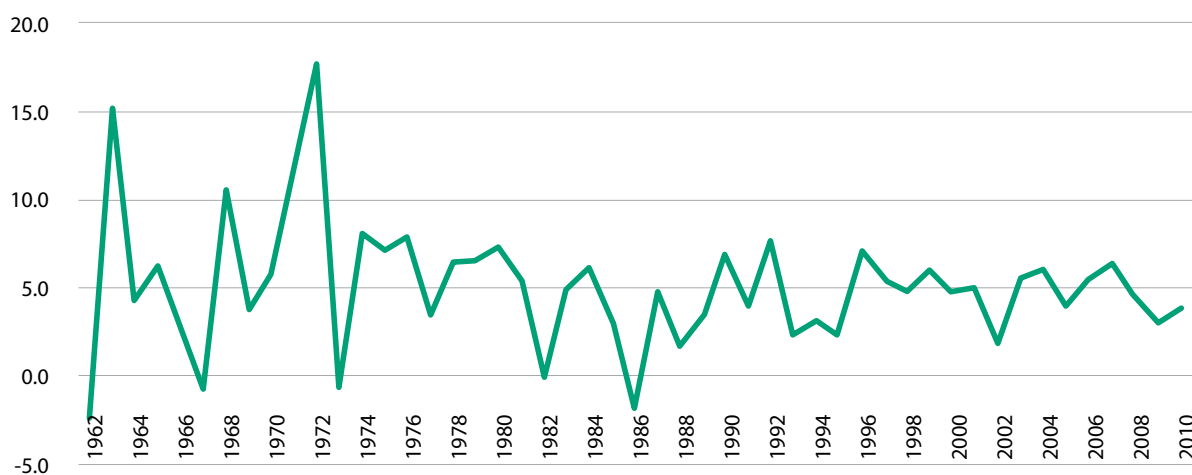
de moments de crises à la fois politiques économiques et sociales, mais gardant un rythme moyen substantiel, autour de 5 % (Figure 2).

Au cours des deux dernières décennies, les principaux équilibres macroéconomiques ont été maîtrisés et améliorés (Tableau 3) : finances publiques rééquilibrées et réduction du déficit budgétaire; diminution du poids de la dette publique; baisse du déficit des opérations courantes; amélioration de la situation de la dette extérieure du pays; inflation fortement réduite. Cette évolution économique a permis une progression du revenu par tête d'habitant.

## 2.2 Situation environnementale

Cependant, cette évolution économique s'est accompagnée de l'apparition d'un déséquilibre structurel majeur qui affecte maintenant durablement la situation du pays : il s'agit du déficit du bilan énergétique, apparu au début des années 2000 et dont la tendance est à la croissance. En 2012 il représentait 20 % de la demande totale. Cette situation pose des risques à l'approvisionnement énergétique du pays et en aggrave les coûts en raison de la hausse structurelle du prix du pétrole

Figure 2: Évolution du taux de croissance annuel du PIB



Source : Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI)

Tableau 3: Évolution d'indicateurs macroéconomiques

Période	7e PLAN	8e PLAN	9e PLAN	10e PLAN	11e PLAN*
	1987-1991	1992-1996	1997-2001	2002-2006	2007-2010
Croissance PIB (aux prix du marché)	4,2	4,6	5,3	4,5	3,0
Déficit budgétaire (%PIB)		3,5	2,9	3,1	2,0
Dette publique (% PIB)	59,0	57,4	55,9	52,9	42,9
Déficit de la balance courante (% PIB)		5,7	3,5	2,2	3,2
Dette extérieure (%PIB)		52,0	51,3	52,9	41,6
Service de la dette extérieure (% des recettes courantes)		18,5	16,2	14,1	10,0
Inflation (%)	7,6	4,9	3,2	3,2	4,1
Croissance du Revenu/hab (TND)		6,8	7,6	6,5	7,6
Croissance du Revenu/hab (2000 US \$)**		2,4	4,2	3,5	3,1

\* Interrompu fin 2010 // Source : MDCI, MF, INS, BCT// \*\* : BM

pour l'ensemble des acteurs publics et privés<sup>9</sup>. Cette hausse des coûts associée à l'intégration du défi des changements climatiques, a permis une accélération des actions de maîtrise de l'énergie, et un découplage entre croissance économique et croissance de la consommation d'énergie, comme l'indiquent les données du tableau 4 suivant.

l'agriculture (production oléicole, arboriculture, élevage, grandes cultures)<sup>12</sup>. La dégradation des sols et les changements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire et le secteur agricole du pays.

**Tableau 4: Indicateurs globaux d'efficacité énergétique**

Croissance annuelle moyenne (%)			Evolution					
Période	1990-2000	2000-2012	Année	1990	2000	2010	2011	2012
PIB	4,7	3,9	Intensité énergétique primaire (Tep/1000 DT de PIB)	0,416	0,389	0,307	0,303	0,313
Consommation d'énergie primaire	4	2,1	Intensité énergétique finale (Tep/1000 DT de PIB)	0,321	0,237	0,233	0,233	0,237
Intensité énergétique	-0,7	-1,8						
Consommation d'énergie primaire par habitant	1,6							

Source : Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME)

Par ailleurs, la pression que le développement économique exerce sur l'écosystème et les ressources naturelles s'est traduite par des signes manifestes de dégradation environnementale touchant notamment la qualité de l'eau, de l'air, des sols et des forêts et l'intégrité du littoral. Au début des années 2000, le coût de cette dégradation était estimé en moyenne autour de 2,1 % du PIB<sup>10</sup>. La désertification gagne du terrain : nulle ou faible pour 29 % du territoire, moyenne pour 32 %, forte pour 17 %, et 22 % du territoire constitué de zones désertiques<sup>11</sup>.

Les impacts des changements climatiques sont également ressentis dans toutes les régions du pays avec une acuité dans les régions du Centre et du Sud. Des études prospectives révèlent que les changements climatiques auront un impact sur les ressources hydriques, les écosystèmes et

## 2.3 Situation sociale

Concernant la situation de l'emploi, entre 1975 et 1994, malgré la croissance économique, le taux de chômage est passé de 13 % à 15,6 %. Le taux de chômage des hommes a connu une baisse, puis une reprise due aux conséquences de la crise mondiale en 2007. Cependant le taux de chômage féminin n'a pas connu cette évolution. Stable pendant 10 ans et estimé à environ 15 à 17 %, il connaît en 2007 une augmentation pour passer à près de 19 % en 2009-2010.

L'évolution de la pauvreté en Tunisie a été analysée en détail dans le « Rapport national de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, 2013 »<sup>13</sup>. Différentes sources statistiques ont été mises à contribution, comme les données recue-

<sup>9</sup> En particulier pour les finances publiques à cause de la subvention des produits énergétiques, qui approche, en 2012, 10 % du budget de l'État.

<sup>10</sup> Sarraf, M & al, Cost of Environmental Degradation- The Case of Lebanon and Tunisia, The World Bank, 2004

<sup>11</sup> Indicateurs nationaux de développement durable, OTEDD, MEDD, juin 2010

<sup>12</sup> Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et Coopération technique allemande GTZ, décembre 2006.

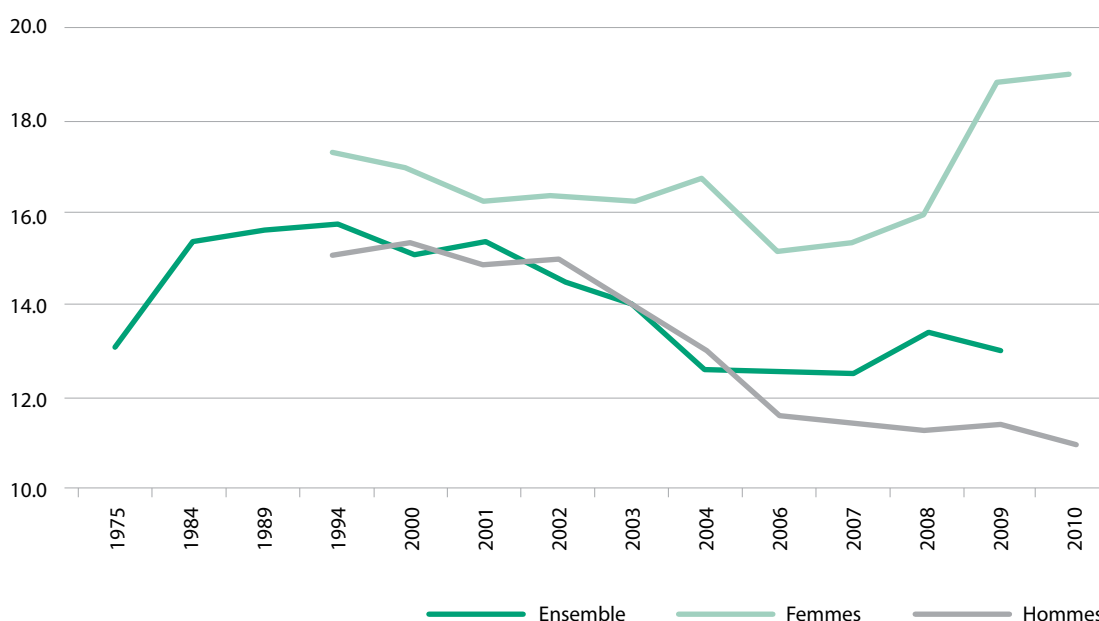
<sup>13</sup> Secrétariat d'État pour le développement et la coopération internationale et PNUD, 2014, Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport National de Suivi 2013 <http://www.mdc.gov.tn/fileadmin/odd/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>.

illies par les enquêtes nationales sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de l'INS<sup>14</sup>, et les données de la Banque mondiale. Si les méthodologies ont différé, l'ensemble des résultats attestent d'une réduction certaine de la pauvreté, permettant d'affirmer l'atteinte des cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement correspondant. Cependant, même si le taux de pauvreté a baissé de moitié entre 1990 et 2005, la pauvreté extrême n'a pas été éradiquée, et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est demeuré stable (Tableau 5).

## 2.4 Réceptivité aux principes et approches de l'économie verte inclusive

Le débat sur l'économie verte inclusive apparaît dans un contexte tunisien propice à son développement. En effet, la Tunisie se voit aujourd'hui confronté aux limites de son modèle de développement. Malgré une croissance économique et une réduction de la pauvreté significatives, ayant permis à la Tunisie d'atteindre l'objectif du

Figure 3: Évolution du taux de chômage



Source : INS

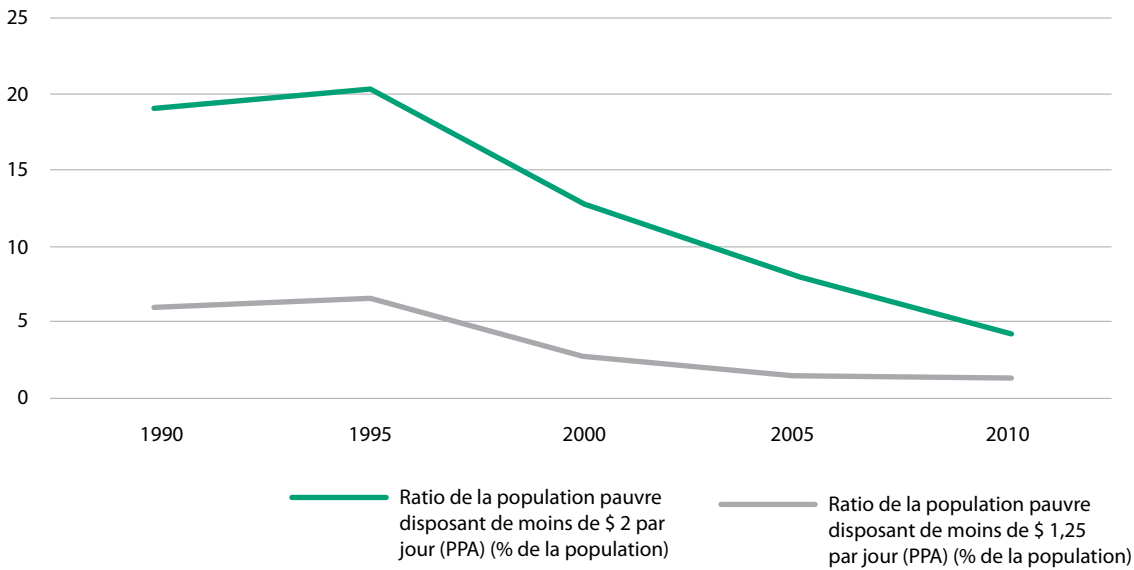
Tableau 5: Évolution du taux de pauvreté révisé (%)

Année	Taux de pauvreté			Taux de pauvreté extrême		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Grandes villes	21,5	15,4	9,0	4,3	2,2	1,3
Moyennes communes	32,5	22,1	14,0	10,5	6,5	2,9
Zones non communales	40,4	31,5	22,6	19,1	13,4	9,2
Ensemble	32,4	23,3	15,5	12,0	7,6	4,6

Source : Enquêtes BCM -INS 2010

<sup>14</sup> L'INS a effectué différentes révisions de la méthodologie de mesure de la pauvreté; la dernière en date est celle de 2010.

**Figure 4: Évolution de la proportion de la population pauvre, disposant de moins de 1,25 dollars des États-Unis ou 2 dollars des États-Unis par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)**



Source : banque de données de la Banque mondiale

Millénaire sur le sujet, les enjeux environnementaux et énergétiques s'accroissent et le taux de chômage reste élevé. Ces contraintes environnementales et sociales, associées à d'autres types d'inégalités, spatiales et de genre, entravent la croissance et poussent la Tunisie à repenser son modèle de développement. Un certain nombre d'effets négatifs pour la durabilité du développement ont été diagnostiqués, en particulier :

- Une production agricole pas toujours efficace et économe en ressources naturelles et soucieuse de la dégradation de l'environnement;
- Une industrie manquant de compétitivité, nécessitant de grands efforts de mise à niveau environnementale;
- La prédominance balnéaire du tourisme occasionnant des sources de dégradation du littoral;
- Le transport dominé de plus en plus par le mode individuel, est source de grande consommation d'énergie, de congestion urbaine et d'insécurité routière;
- Des constructions et des bâtiments énergivores, ne respectant pas les spécificités climatiques du pays.

S'orienter dans la voie de l'économie verte inclusive peut donc permettre à la Tunisie de résoudre ces problèmes tout en relançant la croissance. Le contexte tunisien est donc propice à l'émergence et la mise en place d'une économie verte. Cependant, certains indicateurs macroéconomiques, tel que les déficits et la dette, ont connu des évolutions négatives ces dernières années. Même si ces chiffres doivent être analysés avec prudence, au vu de la transition qu'a connu le pays de 2011 à 2015, un des freins au développement de l'économie verte pourrait néanmoins se révéler être l'espace budgétaire limité. Le problème du financement, et donc l'engagement du secteur privé, sera donc critique pour que la Tunisie puisse mener à bien sa transition vers une économie verte et inclusive.



## 3. Le programme de transformation structurelle du pays

### 3.1 Présentation globale

Dès le début des années 60, la Tunisie adoptait une démarche de planification indicative de l'économie. Les actions de développement économique et social étaient encadrées par des plans à moyen terme. Ces derniers traduisent les orientations majeures des politiques publiques d'une part, et constituent de l'autre, un cadre de cohérence pour l'ensemble des acteurs.<sup>15</sup>

Le concept de transformation structurelle ne fut jamais formellement et explicitement utilisé ni par les responsables politiques ni par les opérateurs économiques. Il va de soi cependant que les choix, les politiques et programmes sectoriels entraînent des transformations structurelles qu'il est possible d'inférer, d'induire et d'observer à partir des plans et programmes, mais surtout des effets et résultats des politiques et actions. Le tableau 6 présente un récapitulatif des principales orientations et politiques mises en place depuis les années 60.

Le programme économique au lendemain des indépendances était caractérisé par le rôle central et dominant de l'État : implantation de pôles industriels publics, contrôle des salaires et des prix, politiques commerciales protectionnistes. La collectivisation progressive des activités agricoles et de commerce a entraîné une crise politique et sociale majeure en 1969. Celle-ci s'est soldée par l'abandon des orientations économiques susmentionnées. La décennie suivante a connu

des changements substantiels, se traduisant par une dose d'ouverture économique intérieure et extérieure. L'investissement direct étranger et les exportations sont fortement encouragés par une législation avantageuse.<sup>16</sup> La dégradation des finances publiques et des paiements extérieurs du début des années 80 a entraîné la mise en place, en 1986, sous l'égide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, d'un Plan d'ajustement structurel. Les réformes structurelles portaient principalement sur :

- L'approfondissement du libéralisme économique, incluant une libéralisation du commerce extérieur, des prix, de l'investissement privé ainsi que la promotion du secteur privé et la limitation de l'intervention de l'État et son désengagement des secteurs concurrentiels de l'économie.
- La rationalisation des finances publiques (maîtrise des dépenses, du déficit budgétaire et de la dette extérieure), et la mise en œuvre d'une importante réforme fiscale avec, en particulier, l'institution d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la restructuration de l'impôt sur le revenu.
- La libéralisation financière et la modernisation du système monétaire et financier (régime de change, bourse, banques et assurances).

En dehors du libéralisme économique, adoptée comme stratégie de développement depuis les années 80-90, les plans de développement affichent également, de manière récurrente, la nécessaire garantie de la solidarité sociale comme facteur essentiel de développement global.

<sup>15</sup> Le pays a ainsi connu jusqu'ici 12 plans de développement économique et social:

1er plan, triennal, 1962-64; 2ème plan, triennal, 1965-68; 3ème plan, quadriennal 1969-72; 4ème plan, quadriennal, 1973-1976; 5ème plan, quinquennal, 1977-81; 6ème plan, quinquennal, 1982-86; 7ème plan, quinquennal, 1987-91; 8ème plan, quinquennal, 1992-96; 9ème plan, quinquennal, 1997-2001; 10ème plan, quinquennal, 2002-2006; 11ème plan, quinquennal, 2007-2011; 12ème plan, quinquennal, 2010-2014 (abandonné).

<sup>16</sup> Cf. Loi no 72-38 du 27/04/1972: portant création d'un régime particulier pour les industries produisant pour l'exportation.

Pour la réalisation des objectifs d'une croissance durable et inclusive, les orientations générales suivantes sont à prendre en compte :

- le renforcement du rôle et de la contribution du secteur privé;
- le développement des ressources humaines;
- la maîtrise des technologies en particulier les TIC et les biotechnologies;
- l'affermissement du développement régional;
- la sauvegarde des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Les défis concurrentiels de l'intégration à l'économie mondiale impliquent le relèvement de la compétitivité des activités économiques du pays. Les politiques adoptées concernent la mise en œuvre d'un vaste programme de mise à niveau des entreprises industrielles et de service et l'accroissement de la diversification du tissu économique par l'émergence de nouvelles activités à

contenu technologique et la promotion des secteurs des services, en particulier innovants. Pour les activités industrielles, un programme de mise à niveau (PMN) a été lancé en 1995, pour soutenir les entreprises, appelées à opérer dans un milieu de plus en plus concurrentiel (Encadré1). Ce programme a constitué un puissant levier de transformation structurelle qui a modifié la nature des activités économiques et leur répartition spatiale, et qui a accentué les disparités spatiales et démographiques. Ce programme fut d'ailleurs suivi d'un programme de mise à niveau environnemental des entreprises, nécessaire à la compétitivité, en particulier sur le marché européen.

Dans les années 2000, les politiques visant l'amélioration de la compétitivité du pays et son intégration dans l'économie mondiale sont maintenues. En 2011 le 12<sup>ème</sup> plan quinquennal, a été suspendu, en dépit du maintien de ses principales orientations pendant la transition.

### Encadré 1: Le Programme de mise à niveau des entreprises industrielles

Le Programme de mise à niveau (PMN) a été lancé en 1995, pour soutenir les entreprises, appelées à opérer dans un milieu de plus en plus concurrentiel. Pour élever la productivité et la compétitivité des entreprises, la politique de mise à niveau industrielle a mis en œuvre deux volets :

- la mise à niveau de l'environnement de l'entreprise, avec différents programmes visant l'amélioration des conditions d'efficacité des entreprises:
  - infrastructure de base (réaménagement et créations de zones industrielles, développement des zones franches), modernisation des moyens de transport; modernisation et extension des réseaux des télécommunications;
  - adaptation de la législation aux normes et pratiques internationales, simplification/modernisation des procédures administratives et renforcement des structures d'appui;
  - promotion de la qualité (formation des experts en gestion de la qualité, amélioration des procédures d'organisation de la production et d'assurance de la qualité, etc.);
  - renforcement des moyens et des structures de formation.
- la mise à niveau de l'entreprise industrielle. Les actions de ce volet concernent la mise à niveau du système de production et d'organisation et la réalisation d'investissement technologiques prioritaires pour l'installation ou l'augmentation du potentiel d'innovation technologique de l'entreprise et ses capacités de recherche et développement. Le levier principal des actions est la prime accordée pour le financement des investissements.

Au cours des presque vingt années de son existence, près de 5500 entreprises ont pris part au Programme de mise à niveau, avec environ 4700 programmes approuvés, pour 7850 millions de dinars tunisiens d'investissements. Le secteur des industries du textile et de l'habillement apparaît comme un bénéficiaire majeur de ces programmes, il est suivi des industries mécaniques et électriques et des industries agroalimentaires.

Le PMN a contribué substantiellement à la modernisation de la base matérielle industrielle, à l'amélioration de son niveau technologique et à l'intégration des TIC, et par voie de conséquence au relèvement de la qualité des productions.

Toutefois, il a consolidé les disparités régionales dans la localisation des activités industrielles. En effet, 94 % des programmes réalisés et 91 % des investissements ont profité aux trois principales régions du littoral du pays: la région de Tunis (33 et 36 %), le Centre-Est (43 et 33 %) et le Nord-Est (18 et 22 %).

Le tableau 6 suivant rassemble des repères importants des politiques et actions de transformation structurelle.

**Tableau 6: Repères de politiques et actions de transformation structurelle**

Principales Politiques et activités			
Type de politique	Orientations Globales	Agriculture et développement rural	Secteur industriel et Commerce
1960-1970	<p>Aspects permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche de l'autosuffisance/la sécurité alimentaire.</li> <li>Conservation du sol et du couvert végétal.</li> <li>Mobilisation des ressources en eau</li> <li>Collectivisation progressive des activités agricoles</li> </ul> <p>Rôle central et dominant de l'État</p>	<p>Aspects permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encouragement de l'initiative privée dans les industries manufacturières ou services : textile et habillement, tourisme, notamment.</li> <li>Législation avantageuse pour l'investissement direct étranger et les exportations.</li> <li>Développement de l'industrie pétrolière.</li> </ul>	<p><b>Secteurs sociaux (Santé, éducation, etc.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation des conditions d'accès généralisé et gratuit à l'éducation.</li> <li>Mise en place d'un système de santé publique pour l'accès généralisé aux soins</li> <li>Implantation de la sécurité sociale</li> </ul>
1970-1980	<p>Ouverture économique intérieure et extérieure</p> <p>Restructuration de la propriété et des activités agricoles</p>	<p>Aspects permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du système éducatif avec l'accroissement des besoins; introduction progressive d'opérateurs privés.</li> <li>Développement du système de santé publique avec l'accroissement des besoins.</li> <li>Part grandissante du secteur privé.</li> <li>Maitrise du coût du travail et du pouvoir d'achat : salaires minimaux dans les secteurs industriel et agricole; subvention des produits alimentaires essentiels</li> </ul>	<p>Aspects permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du système éducatif avec l'accroissement des besoins; introduction progressive d'opérateurs privés.</li> <li>Développement du système de santé publique avec l'accroissement des besoins.</li> <li>Part grandissante du secteur privé.</li> <li>Maitrise du coût du travail et du pouvoir d'achat : salaires minimaux dans les secteurs industriel et agricole; subvention des produits alimentaires essentiels</li> </ul>

Principales Politiques et activités			
Type de politique	Orientations Globales	Agriculture et développement rural	Secteur industriel et Commerce
			Secteurs sociaux (Santé, éducation, etc.)
1980-1990	Plan d'ajustement structurel et approfondissement de la libéralisation économique	Réformes structurelles : Programme d'ajustement du secteur agricole : rôles des organismes publics et privés; climat d'investissement et usage des ressources durables. Efficacité du secteur de l'irrigation : technologies d'économie de l'eau et nouveaux systèmes tarifaires.	Programme d'aides aux familles pauvres (PNAFN) Programmes d'accompagnement des restructurations sur le marché de l'emploi
1990-2000	Poursuite du mouvement d'ouverture et d'intégration à l'économie mondiale : GATT, OMC, association avec l'Union européenne instaurant progressivement une zone de libre échange	Renforcement de la productivité : investissements dans la recherche appliquée et la vulgarisation agricoles; services d'appui aux agriculteurs. Encouragement à l'entreprenariat privé.	Programme de mise à niveau des entreprises industrielles. Programmes de maîtrise de l'énergie Développement du secteur des services, par l'initiative privée : transport, tourisme, informatique, télécoms, etc.
2000-2010	Approfondissement de l'intégration à l'économie mondiale. Accroissement de la compétitivité du pays.	Renforcement des investissements dans le domaine agricole Accroissement de la contribution du secteur privé Extension des productions irriguées Diversification des productions et des produits exportables Promotion et maîtrise des circuits de distribution.	Réforme de l'assurance maladie pour améliorer la couverture, l'équité, et le financement du système de santé Subvention des produits énergétiques

Source : Auteur

### 3.2 Les transformations sectorielles des activités économiques

Ces différentes politiques menées depuis les années 60, ont débouché sur l'évolution de la structure des activités économiques en Tunisie. Celle-ci révèle les traits marquants suivants :

- la baisse régulière de la part de l'agriculture dans le PIB, passant de 15-16 % au milieu des années 80 à environ 9 % ces dernières années (2011 et 2012)<sup>17</sup>.
- Si la contribution des industries manufacturières semble stabilisée autour de 18 %, la composition interne du secteur s'est modifiée. Après une croissance manifeste au cours des années 90 (dépassant une part de 6 %), les industries textiles ont amorcé une baisse jusqu'à 3 % du PIB ces dernières années. Ce sont les industries électriques et électroniques qui prennent la relève, avec une proportion qui se situe autour de 5,5 %

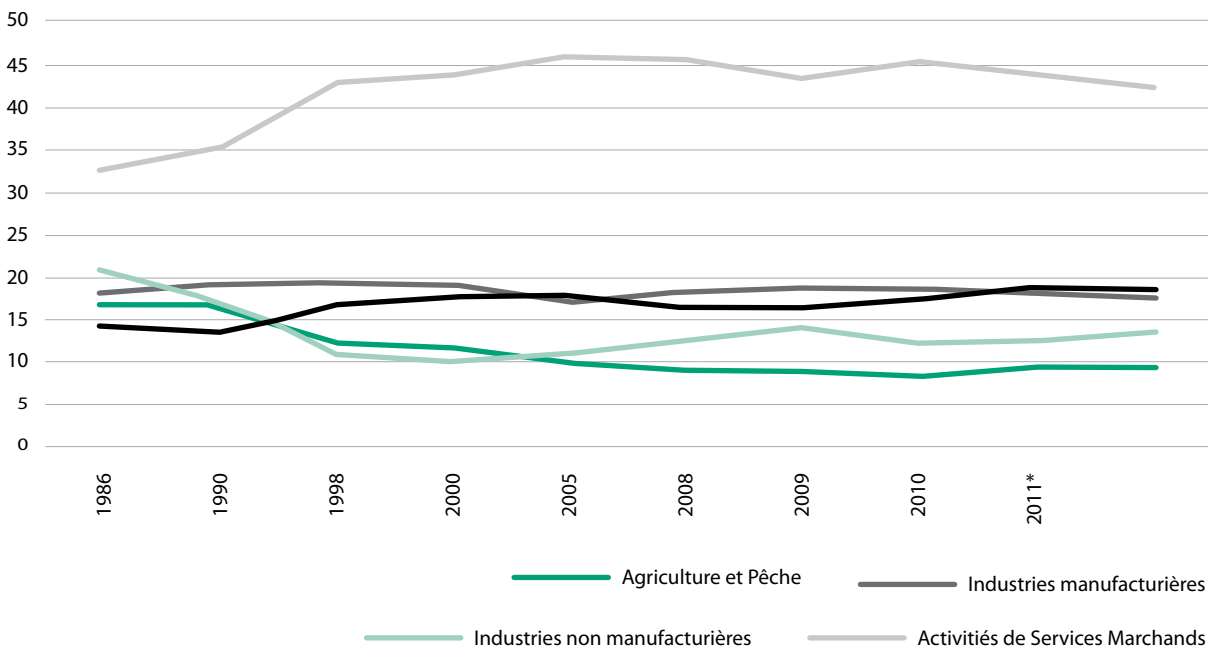
du PIB en 2010-2012. Leur contribution est passée de 2 % en 1986 à 2,5 % en 1991 et 3,4 % en 2000<sup>18</sup>

- Les industries non manufacturières, avec environ 13 % du PIB voient un retour des hydrocarbures, surtout le gaz naturel, après un déclin des activités pétrolières à partir du milieu des années 90. L'extraction minière est restée modeste et sa situation s'est encore aggravée après la Révolution. Les activités du bâtiment et génie civil gardent une part stable située autour de 5 %, même si un fléchissement est observé ces dernières années.
- La transformation structurelle est, par ailleurs, caractérisée par l'évolution des services marchands, qui voient leur contribution se situer à 42-46 % du PIB. Les progrès les plus notables concernent les communications, les transports, le tourisme avant les années d'instabilité actuelle et la part des services administratifs (qui intègrent les services sociaux).

<sup>17</sup> INS, Les comptes de la nation, et documents des plans de développement.

<sup>18</sup> Ibid

Figure 5: Structure de la valeur ajoutée selon les secteurs d'activité



Source : Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI)

La structure de l'emploi a suivi une évolution similaire, avec quelques particularités pour certains secteurs :

- l'emploi agricole a baissé fortement, passant de 37 % en 1975 et 27 % en 1984, à une proportion de 15-17 % ces dernières années;
- La proportion de l'emploi dans les industries manufacturières semble stable et se situe autour de 18 %. Cependant, au cours de la décennie passée, les industries textiles, habillement et cuir sont passées de 9,6 à 7,6 % de l'emploi total. Les industries mécaniques et électroniques sont passées de 2,7 à 4 % durant la même période;
- Les industries non manufacturières, gardent une proportion de 13-14 %, dominée par la construction et les travaux publics;
- Ici aussi, la transformation structurelle est marquée par l'évolution des services qui voient leur proportion passer de 30 % en 1975 et 35 % en 1984 à 51 % en 2013, dont 18-19 % pour l'administration publique.

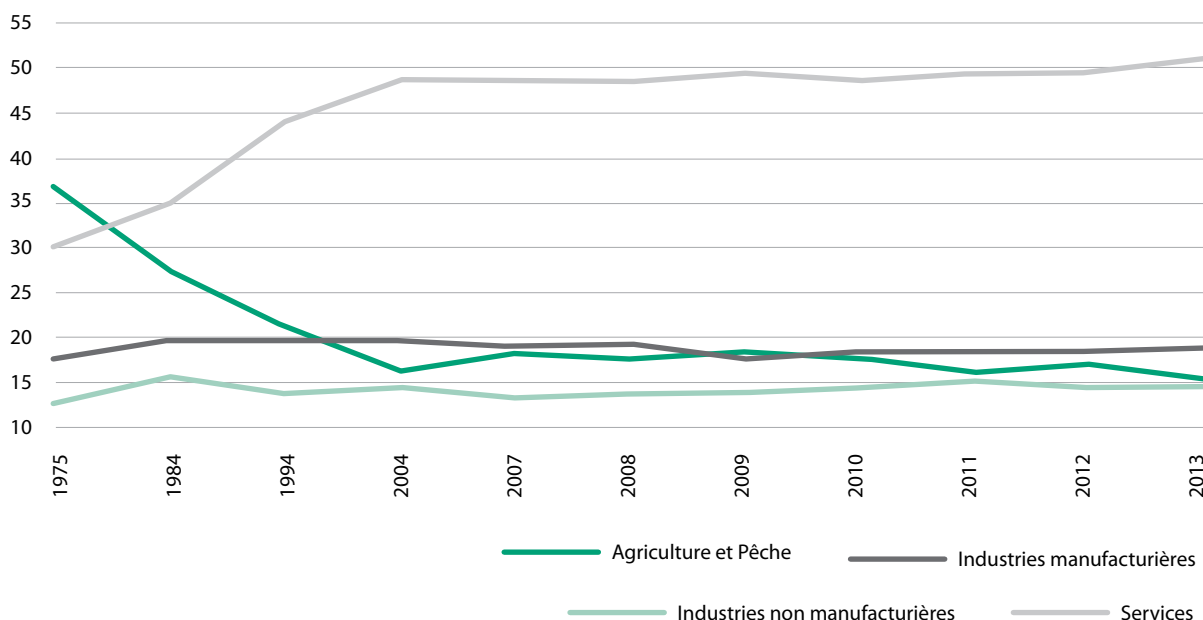
### 3.3 Les politiques et mutations démographiques

La Tunisie connaît une transition démographique assez rapide. La croissance de la population s'est effectuée à un rythme ascendant jusque dans les années 80 puis s'est décélérée jusqu'à se stabiliser à environ 1% depuis la fin des années 2000. Cette évolution résulte des initiatives prises par le Gouvernement et des politiques sociales, démographiques et économiques mises en œuvre depuis l'indépendance.

Il y a d'abord l'institution du Code du statut personnel (promulgué en aout 1956, entré en vigueur en janvier 1957), réformant les relations familiales, visant l'égalité entre hommes et femmes, reconnaissant aux femmes le droit d'égal accès à l'ensemble des activités sociales.

Le développement de la santé, en particulier les programmes de vaccination des enfants, a amélioré les taux de natalité et permis dans un

**Figure 6: Évolution de la répartition de la population active occupée (%)**



Sources : Institut national de la statistique (INS), Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi, RGPH 2004, ITCEQ – L'emploi : défis et solutions retenues, Novembre 2012



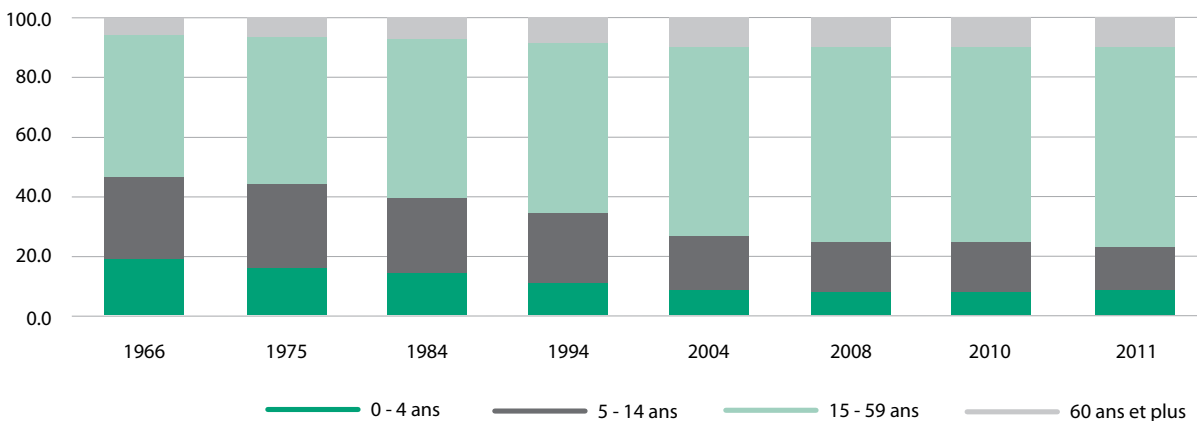
premier temps la croissance rapide de la population. Aussi les taux de mortalité néonatale et post-natale ont-ils baissé respectivement de 43,2 ‰ et 49,8 ‰ en 1968-72 à 25,7 ‰ et 18,1 ‰ en 1990-94 puis à 11,5 ‰ et 5,2 ‰ en 2005-2010.

Avec l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation et l'insertion progressive des femmes dans le marché de l'emploi, l'âge du mariage a été retardé. Conjointement avec les politiques de planification familiale, facilitant l'accès à la contraception<sup>19</sup>, ces facteurs entraînent la baisse du taux de fécondité, et par conséquent, des naissances. L'indice synthétique de fécondité a fortement baissé, passant de 7,2 en 1966 à 3,9 en 1994, puis atteignant, au milieu des années 2000 un étiage d'environ 2, pour remonter légèrement ces dix dernières années.

Avec cette évolution démographique, deux indicateurs importants la caractérisent et annoncent les impacts de la transition démographique sur le marché de l'emploi et le système de sécurité sociale. La démographie tunisienne a connu une mutation à deux niveaux : la structure de la population par âge et l'espérance de vie.

La structure de la population par âge a vu la baisse de la part des groupes jeunes et l'augmentation de la proportion des tranches moyennes et élevées (Figure 7). Ainsi, le nombre des enfants de 0-4 et 5-14 ans est passé, respectivement, de 18,6 % et 27,9 % de la population en 1966, à 8,2 % et 15,3 % en 2011. Les groupes de 15-59 ans et de 60 ans et plus, sont passés, respectivement, de 48 % et 5,5 % à 66,4 % et 10,1 %.

**Figure 7: Évolution de la structure par âge de la population**



Source : INS

<sup>19</sup> « Le Programme national de planification familiale a été lancé durant les premières années de la décennie 60. Il avait pour objectif principal, la limitation du nombre de naissances afin d'alléger les charges des ménages et d'améliorer indirectement les conditions de vie de la population et des générations futures. Ce programme a réussi à dépasser les obstacles sociologiques et culturels des citoyens à travers des campagnes de communication touchant toutes les couches et catégories sociales. C'est ainsi que l'avortement sans restriction par rapport au nombre d'enfants a été autorisé en 1973. La planification familiale était l'un des principaux éléments de la stratégie de développement ayant permis le déclenchement de la transition démographique en Tunisie. Vers la fin des années 70, la contraception touchait uniquement 31% des femmes mariées. Trente ans après, ce taux a pratiquement doublé pour s'établir à 62,5% en 2011. » Rapport national de suivi des objectifs du Millénaire pour le Développement, février 2014.

Entre 1966 et 2012, l'espérance de vie à la naissance a progressé de 51 ans à près de 74 ans, avec un léger avantage pour les femmes. L'augmentation fut rapide au cours des 2 décennies 1966-1990 pendant lesquelles l'espérance de vie passa de 51 ans à plus de 70 ans en 1990.

La répartition spatiale de la population s'est également modifiée au cours de cette évolution avec une urbanisation marquée. La population urbaine a augmenté à un taux supérieur à celui de la pop-

ulation totale. En conséquence, de 29 % en 1956 et 40 % en 1966, la population urbaine représente maintenant 2/3 de la population totale.

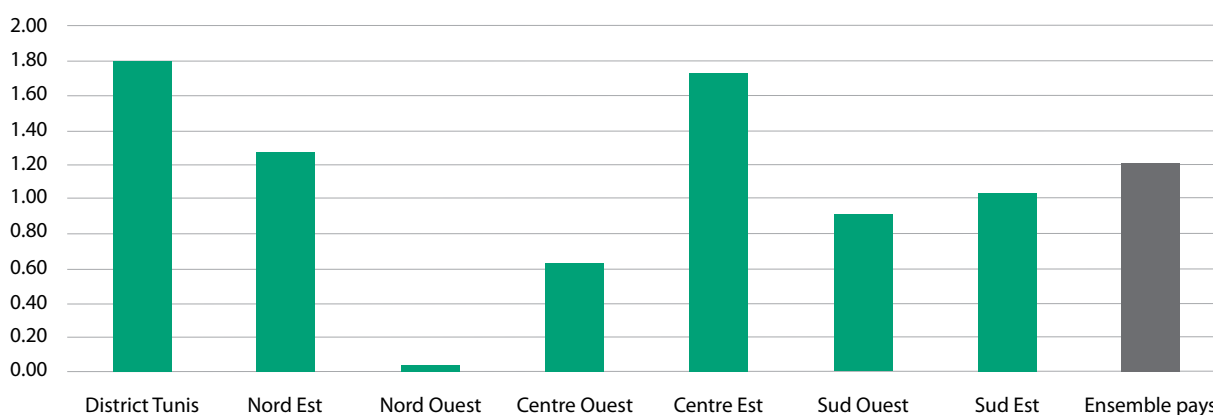
Par ailleurs, la structure de la population s'est encore infléchie vers plus de concentration dans les régions du littoral qui hébergent actuellement 61% de la population. Au cours des deux dernières décennies, en continuité avec les tendances plus anciennes, ce sont les trois principales régions du littoral du pays (District de Tunis, Centre-Est et Nord-Est) qui ont connu la croissance la plus forte, au-dessus de la moyenne du pays (Figure 8). Ce sont ces régions également qui sont le plus urbanisées, comptant près de 71% de population urbaine contre 33,3% pour la région Centre-Est.

maintenues et mises en œuvre dans le cadre des budgets de l'État et des programmes des agences publiques. Elles ont été rappelées d'ailleurs dans un document paru en 2012 et intitulé « Stratégie de développement de la Tunisie nouvelle »<sup>20</sup>.

Les options stratégiques de restructuration de l'économie nationale sont réitérées :

- Politiques sectorielles favorisant la part, dans le PIB, des secteurs à forte valeur ajoutée (industries alimentaires, biotechnologies, technologies de l'information et des communications, industries électronique, de l'environnement);

**Figure 8: Population : Taux de croissance annuel moyen, selon les régions, entre 1993 et 2013**



Source : INS

La dynamique démographique s'est manifestement accompagnée de migrations internes au profit des régions du littoral Nord et Centre, foyers de croissance économique plus soutenue, ainsi que de migration extérieure, vers l'étranger.

### 3.4 Les objectifs de transformations structurelles actuels

Un plan de développement économique et social a été conçu pendant la période transitoire qu'a connu le pays entre 2011 et 2015. Cependant, les principales orientations précédemment définies sont

- Création et multiplication de pôles technologiques, dans toutes les régions, pour attirer les investissements dans ces secteurs;
- Poursuite des programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle avec encouragement des investissements innovateurs et de développement des systèmes de qualité;
- Développement du secteur des services et sa libéralisation accrue;

<sup>20</sup> Ministère du développement régional et de la planification, Stratégie de Développement de la Tunisie Nouvelle, mai 2012

- Création de nouvelles opportunités dans les secteurs traditionnels de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et du commerce.

Par ailleurs la stratégie de développement de la Tunisie nouvelle, en plus des réformes économiques sociales incluant la restructuration économique, met l'accent, sur la modernisation de l'agriculture, le développement global et équilibré entre les régions, la consolidation du développement humain et social et la promotion du développement durable et de la gestion efficace des ressources naturelles.

Toutefois, les conditions sont plus difficiles, avec le ralentissement ou le blocage des actions, la réduction des ressources, et surtout l'incertitude qui plane sur le statut des responsables politiques.

La transformation structurelle qu'a connue la Tunisie depuis les années 60 lui permet d'aborder une phase de modernisation et de transition vers l'économie verte de manière sereine. En effet, la base de diversification des activités actuelles peut être vue comme un atout pour le développement de filières vertes dans des secteurs divers mais complémentaires. De plus, les infrastructures, le capital humain et l'amélioration de la gouvernance sont autant d'atouts pour le développement d'une économie verte en Tunisie.

## 4. Les politiques de promotion de l'économie verte inclusive

### 4.1 Cadre général des politiques environnementales

Bien que le concept d'économie verte ne soit apparu que très récemment, la préoccupation environnementale a figuré très tôt dans les politiques publiques. Au fil du temps, différents facteurs ont permis la prise de conscience et la compréhension des effets de la pression que le développement économique exerce sur l'écosystème et les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, et des risques de dégradation quantitative et qualitative de son patrimoine naturel.

- Ainsi dès les années 60, l'État a accordé une grande importance à la protection des ressources naturelles forestières et hydrauliques.
- Au début des années 80, avec la perspective de réduction des ressources énergétiques nationales, alors que les besoins augmentent régulièrement, une politique de maîtrise de l'énergie a été mise en place; elle comprenait les deux volets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.
- La Tunisie a encore accompagné la consolidation de la question du développement durable à l'échelle internationale, pour l'inscrire dans ses programmes de développement. En 1990, un plan d'action national pour l'environnement (PANE) a été préparé. Les priorités fondamentales retenues dans ce plan concernaient l'utilisation efficace des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation de l'environnement. Quelques années après la conférence de Rio sur le développement durable, la Tunisie a formalisé en 1995 son programme de développement durable (Action 21 au niveau national). Elle a aussi opté pour la mise en place d'Action 21 au niveau local,

afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans les plans et programmes locaux de développement.

Avec le 8<sup>ème</sup> plan de développement (1992-1996), la Tunisie a intégré le concept de l'environnement dans sa politique de développement. Elle a fait pareil pour le concept de développement durable dans le 10<sup>ème</sup> plan de développement (2002-2006). Depuis, les plans de développement économique et social<sup>21</sup> énumèrent les actions correspondantes les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

Les orientations majeures affichées depuis plus de vingt ans, concernent :

- Une protection effective des ressources naturelles et une lutte efficace contre la désertification;
- Une meilleure cohésion entre les besoins du développement et l'aménagement du territoire;
- Une lutte ciblée contre les pollutions pour améliorer la qualité de la vie;
- Une meilleure participation des spécialistes de l'environnement au développement économique et social, aux niveaux national et local.

Pour la mise en œuvre de cette politique globale, un cadre institutionnel<sup>22</sup>, législatif et réglementaire a été défini. Sa mise en œuvre est destinée à initier, soutenir et coordonner les programmes sectoriels et transversaux (Figure 9).

<sup>21</sup> Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI)

<sup>22</sup> Les principales composantes sont présentées en annexe

**Figure 9: Schéma abrégé du dispositif institutionnel et réglementaire des politiques environnementales**

Ministère de l'Agriculture	Ministère chargé de l'environnement, 1991	Ministère de l'Industrie et de l'Énergie
Sauvegarde, Gestion des ressources naturelles (Eaux, Sols, Forêts, Faune)	Coordination et promotion des politiques environnementales	Maîtrise de l'Énergie
Code des eaux, 1975	ONAS, 1974, 1993 Assainissement hydrique	ANME
Loi CES, 1995.	ANPE, 1988 Lutte Contre les pollutions, agrément des projets	Loi sur le développement des énergies renouvelables, en 1985
	APAL, 1995 Protection du littoral	Règlementations d'efficacité énergétique et d'incitations financières
	ANGED, 1996 Gestion déchets	Restructuration du Système de Maîtrise de l'Énergie, 2004-2005:
	BNG, 2003 Protection biodiversité	Loi relative à la maîtrise de l'énergie
	CITET, 1996 Technologies et Formation	Fonds National de Maîtrise de l'Énergie
	CNDD, 1993 Coordination générale	(FNME)

Source : Auteur

**Pour la protection de l'environnement :**

Le Ministère de l'agriculture gère depuis les années 60 les programmes de sauvegarde et de gestion des ressources naturelles (les eaux, les sols et les forêts, la faune). Le développement du cadre législatif a été notamment marqué par l'établissement du « Code des eaux » en 1975 et une loi relative à la protection des eaux et du sol en 1995. Le Ministère de l'environnement a été créé en 1991 pour coordonner et promouvoir les politiques environnementales, et assurer l'exécution et le suivi à travers les agences et centres sous sa tutelle. Cet ensemble a commencé sa structuration institutionnelle avec l'Office national d'assainissement (ONAS), en 1974, pour répondre au défi de l'assainissement urbain et gérer son réseau; l'Office est renforcé en 1993 pour assurer la protection du milieu hydrique et lutter contre les pollutions qui l'affectent. L'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) est créée en 1988. Elle constitue l'organe exécutif de la protection de l'environnement et de la lutte contre les différentes formes de pollution. Un important outil financier a été mis en place pour soutenir les programmes de lutte contre les pollutions : c'est le Fonds de dépollution (FODEP). Créé en 1992. Il est chargé d'aider aux investissements de dépollution et à l'installation d'équipements écologiques.

Il contribue au financement desdits projets par l'octroi de subventions.

La lutte contre les dégradations croissantes des zones côtières du pays a motivé la création de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL), la promulgation d'une loi relative au domaine public maritime en 1995 et d'une loi instituant un plan national d'intervention rapide pour lutter contre la de pollution marine en 1996.

La question des déchets, en particulier solides provenant des divers usages et activités, a conduit à l'élaboration, en 1996, d'une loi relative à leur gestion, contrôle et élimination, et la création, en 2005, de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED) pour s'occuper formellement de ce domaine. La Banque nationale de Gènes (BNG), établie en 2003, a renforcé le dispositif par la prise en charge de la protection de la biodiversité.

Centre d'encadrement et d'appui technique sectoriel, le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), voit le jour en 1996 pour assurer le développement et le transfert des technologies environnementales ainsi que la formation de techniciens et d'experts dans le domaine.

La Commission nationale de développement durable, créée en 1993, constitue l'instance de coordination des différents acteurs nationaux du développement. Ses prérogatives consistent, entre autres, à concilier développement économique et social et à préserver les ressources naturelles. L'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable réalise, en particulier, des études de suivi, d'analyse et de prospective sectorielles concernant le développement durable. Cela a été le cas pour l'agriculture (ressources en eaux, forêts, pêche) l'industrie, le tourisme et transport (en cours)<sup>23</sup>. Ces études présentent un état des activités, des politiques mises en œuvre, les défis pour une orientation de développement durable, les mesures et actions les plus adaptées pour y répondre, les indicateurs de suivi et leur niveau courant.

### ***Pour la Maîtrise de l'énergie :***

Le système de maîtrise de l'énergie est né de la création de l'Agence de maîtrise de l'énergie (AME)<sup>24</sup>, et de la promulgation d'une loi sur le développement des énergies renouvelables, en 1985. Depuis, différentes réglementations ont instauré les audits énergétiques obligatoires (1987) et établi les formes d'aides publiques financières pour les investissements dans le domaine (1994).

Le renforcement du système a eu lieu, en 2004-2005, grâce à la loi relative à la maîtrise de l'énergie. Celle-ci établit les concepts fondamentaux et la liste des parties prenantes. Ce système de maîtrise de l'énergie définit ses objectifs, identifie les aides publiques, les différentes actions à entreprendre ainsi que les modalités de leur financement. Le Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME) fait partie de ce système. Ce Fonds définit les interventions publiques dans le domaine concerné et les ressources financières mobilisables<sup>25</sup>. Une nouvelle catégorie d'opérateurs a été instaurée.

<sup>23</sup> OTEDD GIZ, 2009

<sup>24</sup> Devenue Agence nationale des énergies renouvelables (ANER) en 1998, et Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) depuis 2004

<sup>25</sup> Transformé, par la loi de finances complémentaire 2014, en « Fonds de la transition énergétique »

Les établissements de services énergétiques (ESE) constituent leur cadre de référence. Sa mission est d'étudier, préparer, mettre en œuvre et évaluer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique au profit des consommateurs.

## **4.2 Politiques de promotion de l'économie verte inclusive**

### **4.2.1 Politiques de promotion de l'économie verte inclusive et plans de développement économique et social**

L'intégration des politiques de promotion de l'économie verte inclusive dans les programmes de transformation structurelle du pays s'est faite à travers les orientations, projets et mécanismes contenus dans les plans de développement. Les préoccupations sociales, ainsi que l'importance de la sauvegarde des ressources forestières et hydrauliques, la conservation des eaux et du sol sont explicitement affirmées depuis le début.

Les plans nationaux de développement intègrent ainsi les orientations majeures du développement durable y compris les investissements correspondants. Les programmes sectoriels et transversaux définis pour atteindre ces objectifs retiennent les principes fondamentaux suivants :

1. La reconnaissance des fonctions importantes du domaine forestier et pastoral :
  - une protection du sol et des ressources hydriques;
  - des réserves naturelles précieuses pour la biodiversité;
  - la fourniture de produits issus de diverses activités économiques;
  - une garantie de ressources et revenus pour les populations qui vivent dans un milieu donné, en particulier les zones de montagne;
  - une composante essentielle de tourisme écologique.

D'où des programmes de reforestation qui ont permis l'accroissement des zones forestières et l'augmentation du taux du couvert végétal.

2. La nécessité impérieuse, pour les programmes de maîtrise de l'énergie et de rationalisation de ses usages, d'assurer la réduction de l'intensité énergétique, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réduction de l'intensité carbone de l'économie.
3. La conduite d'actions pour la protection de la couche d'ozone avec, notamment, la ratification des conventions internationales en la matière, la réalisation de programmes pour le contrôle des produits nocifs et la préparation de leur élimination complète.
4. La gestion efficiente des ressources hydrauliques, où il s'agit de répondre au mieux aux besoins du développement économique et social de la population actuelle, tout en préservant la qualité et la pérennité de ces ressources, et sauvegardant les droits des générations futures.
5. la protection de la biodiversité par le développement des zones protégées (parcs nationaux et réserves naturelles) et le suivi des espèces par leur recensement et la détection des catégories menacées.

#### 4.2.2 Politiques d'économie verte

Les principales politiques d'économie verte en Tunisie depuis deux décennies, sont basées sur l'orientation des plans de développement. Ainsi, pour la décennie 1997-2006, si l'environnement est totalement intégré dans sa politique de développement, les axes principaux des politiques préconisées et les actions mises en œuvre concernent principalement les politiques environnementales en parallèle des politiques économiques et de développement. Dès 2006 et l'intégration du concept de développement durable dans le plan de développement, des politiques environnementales intégrées aux politiques économi-

ques sont mises en place. Ainsi, des principes et mécanismes transversaux sont préconisés pour la garantie des politiques sectorielles et leur insertion dans la vision de développement durable, en particulier :

- Le recours aux orientations des schémas directeurs d'aménagement du territoire national pour la mise en place des politiques sectorielles de développement;
- La prise en compte de la fiscalité environnementale et écologique parmi les instruments utilisables à l'échelle sectorielle et locale quand elle apparaît opportune;
- L'adoption d'une stratégie intégrée de communication environnementale fondée sur un véritable partenariat avec la société civile.

Dans ce contexte et malgré le fait qu'on ne parle pas encore d'économie verte, on peut considérer que les premières politiques d'économie verte sont mises en place en Tunisie à partir de 2006.

Même si l'approche est sensiblement différente, les axes principaux des politiques préconisées et les actions mises en œuvre sont similaires. La décennie 2007-2016 reprend et étend les mêmes orientations pour la réalisation du développement durable, sur base des réalisations environnementales de la décennie 1997-2006.

#### *Gestion durable des ressources naturelles*

Entre 1997 et 2006 les orientations majeures concernent :

- Le renforcement de la couverture forestière et pastorale;
- La rationalisation de l'exploitation et la mobilisation des ressources en eaux;
- Les projets de protection des sols contre l'érosion et la désertification;
- les actions de préservation de la biodiversité, incluant la création d'une banque nationale des gènes et la protection des écosystèmes naturels terrestres, maritimes et côtiers.

À partir de 2006, la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles est encouragée par l'adoption des principes et comportements adaptés, tels :

- La prise en compte par les politiques économiques des exigences de préservation des écosystèmes, des paysages naturels et des réserves biologiques naturelles;
- L'orientation de l'assistance technique et physique vers les modes de production (agriculture et pêche) économes en ressources naturelles;
- L'adoption d'une démarche globale et complémentaire dans la mise au point des stratégies managériales intégrées des ressources naturelles;
- La prise en compte des impacts des changements climatiques et de la désertification, sur les activités économiques et la préparation de programmes et mécanismes pour les contrecarrer.

De plus, la gestion efficace des ressources en eau, devient une priorité nationale dans tous les secteurs. Pour cela, on procède à la définition d'un indicateur de suivi de l'efficacité d'utilisation des ressources en eau. Les politiques d'économie d'eau sont en outre accompagnées d'action pour l'amélioration de la qualité des eaux.

### **Promotion de la qualité de vie et services d'assainissements**

Des programmes sont mis en œuvres avec le 9<sup>ème</sup> (1997-2001) et 10<sup>ème</sup> plan (2001-2006) pour la promotion de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales. Cette attention pour la qualité de vie sera également poursuivie entre 2007 et 2016. Depuis 1997, les programmes incluaient déjà :

- Le programme national de propreté et d'esthétique de l'environnement; l'attention apportée à la propreté de l'environnement sera renouvelée dans le 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> plan. La réalisation de parcs urbains, et des boulevards de l'environnement ainsi que la création de

zones vertes et des esplanades côtières, à partir de 2006 la généralisation des parcs urbains et le renforcement du reboisement en milieu urbain;

- La promotion renforcée des circuits touristiques écologiques;
- Des programmes d'assainissement et de réhabilitation des quartiers populaires.

Les plans intègrent l'importance du renforcement et de l'extension des services d'assainissement, ayant des effets bénéfiques sur la santé des habitants, la qualité de vie et la bonne gestion des ressources en eau, avec :

- La poursuite de la généralisation des services d'assainissement en milieu urbain;
- L'assainissement des petites agglomérations et des zones rurales;
- La mise à niveau des installations d'épuration et le renforcement de la participation du secteur privé à leur exploitation;
- la protection de l'écosystème, notamment du golfe de Tunis, pour l'absorption de quantités croissantes d'eaux traitées.

### **Gestion des déchets**

De 1997 à 2006, les plans prévoient l'installation de mécanismes spécifiques de gestion efficace des déchets (décharges contrôlées et centres de transfert, la lutte contre la pollution générée par le plastique, etc.)

Après 2007, le développement de la chaîne de gestion des déchets est prise en compte, notamment par :

- L'introduction de la valorisation et du recyclage des déchets en tant que composante prioritaire de cette chaîne;
- L'incitation du secteur privé à la création d'entreprises dans le domaine de la valorisation et du recyclage;
- La fermeture des décharges sauvages, la réhabilitation de leurs sites et l'implantation de décharges supplémentaires contrôlées;



- L'accroissement des capacités de traitement des ordures ménagères et l'affermissement de la gestion des déchets industriels, hospitaliers et agricoles;
- Le renforcement de la coopération intercommunale dans ce domaine.

### **Production propre et investissement vert**

Le concept de production propre est apparu entre 1997 et 2006. Il porte sur :

- Les actions de mise à niveau environnementale des entreprises et leur dotation en programmes d'accompagnement financiers et techniques;
- Le réaménagement des zones industrielles et leur intégration dans leur environnement urbain.

À partir du 11<sup>e</sup> plan, la qualité environnementale comme facteur de compétitivité économique pour une économie ouverte et de plus en plus intégrée à l'économie mondiale apparaît comme une option stratégique. Dans un tel contexte, il faudrait donc procéder à la généralisation de la mise à niveau environnementale au niveau de toutes les entreprises industrielles, agricoles et touristiques, celles exportatrices notamment, ainsi que l'intégration de ces actions dans les programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle. Le plan préconise :

- Le renforcement des mécanismes existants et leur utilisation optimale, surtout la complémentarité du Fonds de développement de la compétitivité industrielle (FODEC) et du Fonds de dépollution (FODEP);
- Le développement des programmes de formation et de sensibilisation à l'attention des professionnels des secteurs économiques et leur à l'adhésion au programme de mise à niveau environnementale;
- L'accompagnement des entreprises industrielles exportatrices en ce qui concerne leur adaptation aux exigences et normes environnementales européennes et internationales;

- L'intégration des institutions touristiques au programme de gestion environnementale pour l'obtention d'un écolabel et du certificat de conformité au système européen de gestion environnementale.

### **Efficacité énergétique et énergies renouvelables**

Dans le 9<sup>ème</sup> plan, la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables occupent une place importante avec :

- L'adoption d'une stratégie nationale fondée principalement sur l'augmentation des incitations financières consacrées à la maîtrise de l'énergie;
- Le renforcement de l'exploitation de l'énergie solaire à des fins domestiques et sa généralisation aux édifices publics;
- L'institution de l'obligation d'utilisation de l'isolation thermique dans les nouveaux bâtiments;
- La promotion de la cogénération de l'énergie dans les activités industrielles.

Malgré cela, au milieu des années 2000, la maîtrise de l'énergie devient encore plus impérative avec le renforcement du déficit structurel de la balance énergétique. Les orientations nécessaires se rapportent à :

- La rationalisation de la consommation d'énergie avec des programmes spécifiques dans les secteurs de l'industrie, du transport et du tourisme;
- Pour les nouveaux projets, les études de faisabilité devraient prendre en compte les prix réels des produits énergétiques;
- L'encouragement de la diversification des sources d'énergie par :
  - la promotion de la cogénération des énergies électrique et thermique;
  - le développement de programmes et de projets visant l'utilisation des énergies solaire, éolienne et de biomasse.

- le renforcement de la recherche scientifique concernant les techniques économes en énergie et utilisatrices des énergies renouvelables.

Le tableau 7 suivant retrace les programmes transversaux et les investissements correspondants aux composantes de protection de l'environnement et de sauvegarde des ressources naturelles au cours des 2 décennies passées.

### 4.2.3 Réalisations des politiques d'économie verte

L'ensemble de ces politiques environnementales et de promotion de l'économie verte ont eu un certain nombre d'impacts positifs, tant sur l'environnement que sur la qualité de vie et l'économie tunisienne.

**Tableau 7: Investissements programmés dans les plans, pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles**

	8 <sup>ème</sup> Plan		9 <sup>ème</sup> Plan		10 <sup>ème</sup> Plan		11 <sup>ème</sup> Plan		12 <sup>ème</sup> Plan	
	(1992-1996)*		(1997-2001)*		(2002-2006)*		(2007-2011)**		(2010-2014)**	
	Volume (millions de dinars tunisiens)	%	Volume (millions de dinars tunisiens)	%	Volume (millions de dinars tunisiens)	%	Volume (millions de dinars tunisiens)	%	Volume (millions de dinars tunisiens)	%
<b>Investissement global</b>	<b>20802</b>	<b>100,0</b>	<b>31571</b>	<b>100,0</b>	<b>41236</b>	<b>100,0</b>	<b>63521</b>	<b>100,0</b>	<b>98321</b>	<b>100,0</b>
<b>Investissements environnement et sauvegarde ressources naturelles, dont :</b>	<b>2172</b>	<b>10,4</b>	<b>3470</b>	<b>11,0</b>	<b>3792</b>	<b>9,2</b>	<b>4896</b>	<b>7,7</b>	<b>5740</b>	<b>5,8</b>
<b>Protection environnement</b>	<b>646</b>	<b>3,11</b>	<b>1089</b>	<b>3,45</b>	<b>1011</b>	<b>2,45</b>	<b>1680</b>	<b>2,64</b>	<b>2131</b>	<b>2,17</b>
Assainissement	424	2,04	592	1,88	700	1,70	794	1,25	1045	1,06
Protection de l'environnement	188	0,90	439	1,39	224	0,54	770	1,21	955	0,97
Protection des villes des inondations	34	0,16	58	0,18	87	0,21	116	0,18	131	0,13
<b>Sauvegarde des ressources naturelles et lutte contre la désertification</b>	<b>1526</b>	<b>7,34</b>	<b>2381</b>	<b>7,54</b>	<b>2781</b>	<b>6,74</b>	<b>3210</b>	<b>5,05</b>	<b>3606</b>	<b>3,67</b>
Mobilisation et exploitation des ressources hydriques	1087	5,23	1602	5,07	1803	4,37	2149	3,38	2287	2,33
Forêts, pâturages et lutte contre la désertification	216	1,04	273	0,86	267	0,65	383	0,60	501	0,51
Conservation eaux et sols	223	1,07	211	0,67	267	0,65	269	0,42	360	0,37
Pêche et ressources maritimes			162	0,51	277	0,67	240	0,38	265	0,27
Projets agricoles intégrés			133	0,42	167	0,40	169	0,27	193	0,20
<b>Aménagement du territoire</b>							<b>6,1</b>	<b>0,01</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0035</b>

Source : MDCl, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Plans

\* Réalisations; \*\* Prévisions des plans

### Impacts environnementaux

Les politiques publiques de reforestation ont permis l'accroissement des zones forestières et le développement du couvert végétal. Si les données disponibles varient quelque peu, elles attestent néanmoins que le taux du couvert végétal a augmenté de 2,5 % sur toute l'étendue du territoire au lendemain de l'indépendance à 4-5 % au début des années 1990, puis à 7-8 % ces dernières années. L'objectif est d'atteindre 10 % à l'horizon 2020<sup>26</sup>.

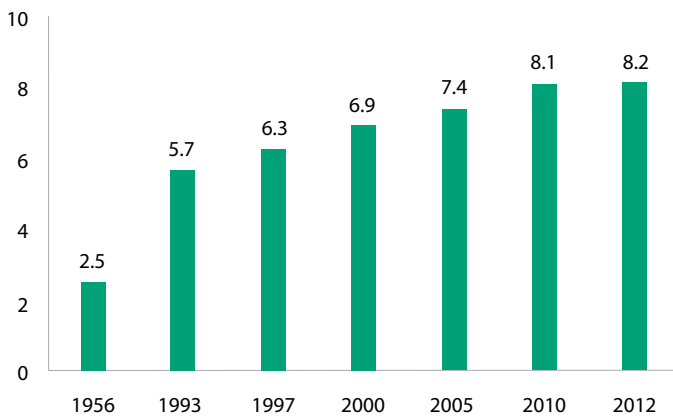
Si on exclut les espaces désertiques et les chotts, ce taux serait passé de 4 % à 13 % au cours des 50 dernières années.

Par ailleurs, les efforts de maîtrise de l'énergie ont permis la réduction de l'intensité énergétique (Chapitre 1, Tableau 4), l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de l'intensité carbone de l'économie, comme l'indiquent les graphiques suivants. Des données plus détaillées sont présentées dans la section 8.1.

### Impacts sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement

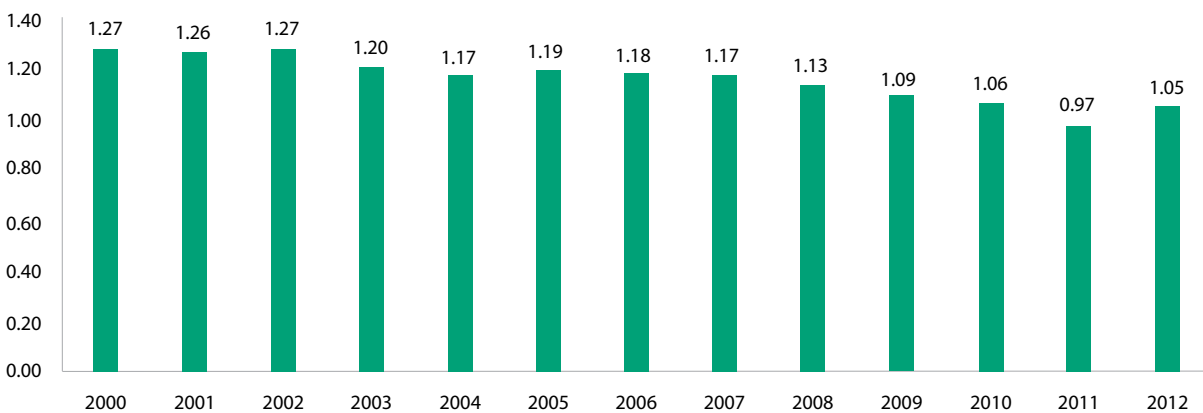
Concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'action publique, a permis d'accroître de façon remarquable la desserte de la population en eau potable, et de satisfaire, en 2012, presque la totalité de la population. La proportion de pop-

**Figure 10: Évolution du taux du couvert végétal (rapporté à la superficie totale)**



Sources : Ministère de l'agriculture, Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, Rapport national sur l'état de l'environnement 2012-2013

**Figure 11: Évolution de l'intensité carbone (TeCO<sub>2</sub>/1000 TND de PIB)**



Source : Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME)

<sup>26</sup><http://www.agriculture.tn/index.php/2014-10-19-12-07-15/ress-natu/forets>

ulation desservie en eau potable a évolué entre 1994 et 2012 de 85,7 % à 98,8 %. L'amélioration de l'accès à l'eau potable est particulièrement notable dans les zones rurales, où le taux de desserte est passé, au cours de la même période, de 50% à près de 91%.

Le renforcement de l'accès à l'eau potable dans les zones rurales, pour intégrer les « poches de résistance » restantes, où le contexte physique est des plus difficiles, s'appuie sur la consolidation des institutions participatives que sont les groupements locaux de développement agricole, par l'augmentation de leurs moyens, l'amélioration de leurs conditions de gestion et l'extension de leur service.

L'assainissement dans l'espace urbain, assuré par un opérateur public, a connu une progression substantielle, avec l'extension du branchement aux réseaux, passant de 670 000 ménages en 1994 à près de 1,6 million en 2012, atteignant ainsi un taux de branchement de 85,3 %. Cependant, la proportion de la population totale qui accède au réseau d'assainissement, en intégrant la population rurale, n'est en fin de compte que près de 54%. Des disparités régionales flagrantes sont observées dans l'accès à ce service.

### **Impacts sur l'emploi**

Des activités d'économie verte se sont développées notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie<sup>27</sup>, de la gestion des déchets et de l'agriculture. Des études ponctuelles ont estimé l'étendue de ces activités, en particulier leur contribution à l'emploi. Ainsi, le secteur de la maîtrise de l'énergie compterait, en 2011, 392 entreprises privées assurant 2389 emplois permanents. La majorité des entreprises (60%) opèrent dans les domaines du chauffage solaire de l'eau et l'efficacité énergétique des bâtiments (24%)<sup>28</sup>. La gestion des déchets non dangereux occupe 850 entreprises (dont 52% pour les déchets plastiques). Le champ des déchets dan-

gereux est occupé par 138 entreprises, pour la collecte, le tri et le recyclage, dont 76 % couvrent 4 branches : recyclage des cartouches d'impression (23,4%), déchets sanitaires et d'hôpitaux (17,4%), fluides de forage (17,4%), transport (17,4%)<sup>29</sup>. L'agriculture biologique comptait, en 2011, 167 fermes occupant 330 000 ha, correspondant à 6,6% des superficies cultivables. Les exploitations d'olives et d'huile d'olive représentent 35% et 20% correspondent à des productions de fruits<sup>30</sup>.

Sur la base du dispositif institutionnel et réglementaire mis en œuvre et les caractéristiques structurelles de l'économie tunisienne, certaines analyses ont prospecté le potentiel d'économie verte, en particulier en matière d'emploi, une fois que les programmes d'investissement seraient réalisés. Selon les estimations<sup>31</sup>, des investissements verts de 2% du PIB entraineraient, sur une période de 5 ans, un volume d'emploi de 227 000 à 307 000, soit une proportion de 7-9,5% de l'emploi total. Un tel potentiel serait réparti de la manière suivante : 12% pour l'énergie, 56% pour le secteur de construction, 30% en ce qui concerne l'agriculture et 2% dans le domaine de l'eau.

## **4.3 Politiques sociales**

Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en œuvre une politique sociale ayant une certaine constance des axes fondamentaux, issus des caractéristiques du mouvement de libération nationale, même si des ajustements ont été apportés au gré des changements politiques et des inflexions économiques. Les principales composantes concernent :

- La fourniture de services gratuits et semi-gratuits dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé;
- La mise en place d'équipements de base et la contribution à leur réalisation, pour assurer

<sup>27</sup> Des données spécifiques et détaillées sont présentées dans la section 9.1 relative aux meilleures pratiques.

<sup>28</sup> *State of the Art Green Entrepreneurship in Tunisia, Regional Activity Centre for Cleaner Production (CP/RAC), Mediterranean Action Plan, December 2011.*

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> International Trade Union Confederation, Une analyse économique du Millenium Institute, Vers une croissance de l'emploi vert et décent, avril 2012 ([www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)).

l'accès de toutes les catégories de la population à l'eau potable, à un service d'assainissement, et au réseau d'électricité;

- Des aides directes en nature et en espèces aux familles à revenus limités y compris des aides occasionnelles, comme celles de rentée scolaire ou de fêtes religieuses;
- Des subventions des produits de base (pour compenser l'écart entre cout réel et prix de vente public);
- Les services rendus par le système de sécurité sociale à ses affiliés : pensions retraite, assurance maladie, accidents professionnels, subventions familiales, etc.

La décennie des années 60 a connu l'élaboration des axes de la politique sociale, avec l'organisation institutionnelle de la sécurité sociale, le développement du réseau de la solidarité sociale (UTSS), les aides alimentaires scolaires, les programmes d'alphabétisation, les campagnes de vaccination et les chantiers conjoncturels pour l'emploi.

Dans les années 70, les politiques sociales fortement liées les unes aux autres, sont motivées par les transformations profondes opérées dans les politiques publiques : libéralisation de l'économie, réduction du secteur public et redéploiement du rôle de l'État, restructuration des activités agricoles après la faillite du système de collectivisation, développement d'activités industrielles manufacturières exportatrices.

Avec l'orientation économique libérale, il y a eu l'organisation des relations professionnelles dans le cadre d'un « contrat social » entre les partenaires sociaux. Le souci de sauvegarder le pouvoir d'achat a conduit à l'instauration de salaires minimas dans les secteurs industriel et agricole. Cependant, pour contenir le coût du travail pour les entreprises, un système de subvention des biens de consommation de base a été instauré avec la Caisse générale de compensation. En 2004, face à l'augmentation du prix de pétrole, une subvention des biens énergétiques (produits pétroliers, gaz naturel et électricité) a été instituée, directement ou indirectement versée aux produc-

teurs. Ces subventions affectent à la fois le pouvoir d'achat des consommateurs et le coût de production des activités économiques, constituant ainsi un élément de compétitivité.

L'ensemble de ces politiques ont requis des ressources importantes évaluées à 18 % pendant la période du 7<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social, 1987-1991, puis 17,6 % du PIB en 2000, et maintenant 24 et 26 % en 2012 et 2013 (Tableau 8). Deux composantes ont connu une croissance : les subventions aux produits de base et produits énergétiques, surtout ces dernières années, et les prestations de sécurité sociale.

Les politiques et les mécanismes de la protection sociale sont étroitement liés aux transformations démographiques ainsi qu'aux évolutions économiques sectorielles, aux modifications de la répartition de la population entre les différentes activités et à l'ampleur du chômage.

La Tunisie a développé un système de protection sociale pour prendre en charge les risques et incertitudes liés à la vieillesse, la maladie, la pauvreté et les accidents divers en relation avec la vie professionnelle.

Deux types de mécanismes de prévoyance collective ont été adoptés :

- Des assurances sociales, avec les organismes de sécurité sociale, fondées sur un financement contributif; c'est le cas de la retraite avec une caisse pour les salariés du secteur public, la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale(CNRPS) et une autre pour les actifs du secteur privé, la Caisse nationale de sécurité sociale(CNSS) et pour une partie des soins de santé avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), pour les actifs affiliés des secteurs public et privé.
- Une assistance sociale, prise en charge par l'État, financée par l'impôt, destinée à certaines catégories de la population vivant dans la précarité, principalement : les familles nécessiteuses et à revenu limité, les

**Tableau 8: Évolution des transferts sociaux**

	2000			2012			2013			Croissance annuelle moyenne 2000-2013 (%)
	Montant (MD)	%	% PIB	Montant (MD)	%	% PIB	Montant (MD)	%	% PIB	
Éducation, enseignement, et formation	1816,0	35,0	6,2	4607,2	27,4	6,6	4968,4	25,2	6,6	8,0
Santé publique	570,0	11,0	1,9	1253,4	7,4	1,8	1450,4	7,4	1,9	7,4
Autres dépenses sociales (affaires sociales, jeunesse, culture, etc.)	345,0	6,7	1,2	1303,2	7,7	1,9	1444,9	7,3	1,9	11,6
Dépenses de compensation	257,0	5,0	0,9	3208,0	19,0	4,6	4200,0	21,3	5,5	24,0
dont :										
biens alimentaires de base				1242,0	7,3	1,8	1350,0	6,9	1,8	
produits d'énergie				1700,0	10,0	2,4	2520,0	12,8	3,3	
Fonds de soutien et assistance (familles nécessiteuses, programmes régionaux, etc.)	771,0	14,8	2,6	849,0	5,1	1,2	1117,5	5,7	1,5	2,9
Prestations de sécurité sociale	1423,0	27,5	4,8	5804,6	33,4	8,1	6517,9	33,1	8,6	12,4
<b>Total</b>	<b>5182,0</b>	<b>100,0</b>	<b>17,6</b>	<b>17025,4</b>	<b>100,0</b>	<b>24,1</b>	<b>19699,1</b>	<b>100,0</b>	<b>26,0</b>	<b>10,8</b>

Source : MDCI

personnes handicapées et les enfants sans soutien familial.

Le mécanisme principal d'aide directe à l'endroit des populations les plus démunies, est le programme d'aide aux familles nécessiteuses. Il est contenu dans le Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN). Institué en 1986, il couvre l'ensemble du territoire et accorde des aides financières directes et un accès gratuit aux soins de santé aux populations concernées. Sa création faisait partie des mesures d'accompagnement du Programme d'ajustement structurel, pour atténuer ses effets sur les catégories de la population les plus vulnérables.

Le dispositif de politiques sociales destiné à accompagner le développement économique pour assurer la cohésion sociale et garantir l'équité dans la répartition des fruits de la croissance, tout en réalisant des résultats substantiels, semble avoir

atteint ses limites et connu des dysfonctionnements qui l'ont rendu inefficace, voire incapable de concrétiser les objectifs de ces politiques. Aussi, les évolutions démographiques ont-elles commencé à mettre en cause la viabilité financière et la pérennité des régimes de retraite par répartition. Celles-ci sont devenues déficitaires malgré les ajustements multiples de leurs paramètres (principalement les taux de cotisation).

Concernant la réduction de la pauvreté, si d'importantes améliorations ont été réalisées, dans le cadre de l'atteinte de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) concerné, la réduction de moitié de la population pauvre, entre 1990 et 2015, le taux de pauvreté demeure élevé, avec un niveau de 15,5 % et une pauvreté extrême de 4,6 %, en 2010<sup>32</sup>. Par ailleurs, cette réduction de la

<sup>32</sup> INS, 2012, Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010.

pauvreté n'a pas profité équitablement à toutes les régions du pays : l'ouest du pays demeure défavorisé, avec notamment une pauvreté extrême atteignant 14,3 % dans la région du centre-ouest; l'écart par rapport aux régions les moins pauvres s'est accru; les zones rurales subissent encore fortement l'extrême pauvreté (9,2 %) et n'ont pas connu une évolution similaire aux zones urbaines (grandes villes ou moyennes communes)<sup>33</sup>.

Ces disparités régionales caractérisent les résultats de la plupart des actions publiques : les lacunes et déficits en matière d'éducation; les insuffisances dans l'accès aux services fondamentaux d'eau, assainissement et électricité; les soins de santé infantile et maternelle<sup>34</sup>.

Par ailleurs, l'augmentation des ressources financières consacrées aux subventions publiques des produits alimentaires de base, des biens énergétiques et des services de transport alourdit fortement désormais le budget de l'État.

Cependant la remise en question de ce dispositif se heurte aux exigences du caractère universel des subventions. Si la compensation générale des produits de consommation finale (principalement alimentaire et énergétique) profite majoritairement à la portion de la population qui n'est pas pauvre, son importance est cependant cruciale pour la population pauvre. Par conséquent sa suppression lui rendrait la vie intenable<sup>35</sup>.

Secrétariat d'État pour le développement et la coopération internationale et PNUD, 2014, Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport national de suivi 2013, (<http://www.mdc.gov.tn/fileadmin/odd/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>)

<sup>33</sup> Secrétariat d'État pour le développement et la coopération internationale et PNUD, 2014, Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport national de suivi 2013, (<http://www.mdc.gov.tn/fileadmin/odd/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>)

<sup>34</sup> Ibid

<sup>35</sup> « Ainsi, une éventuelle suppression des subventions des produits alimentaires de base augmenterait à court terme le taux de pauvreté de 3,6 points de pourcentage, qui passerait de 15,5% à 19,1%. Quant à la population en situation d'extrême pauvreté, cette suppression engendrerait une hausse du taux de pauvreté extrême de près de 1,7 points de pourcentage », selon l'Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable, INS-CRES-BAD, juin 2013

Le ciblage des aides publiques vers ceux qui en ont le plus besoin appelle une meilleure identification des populations pauvres. Ceci permettrait de suivre leur évolution, pour prendre en compte continuellement les actions et les résultats. Cependant, cela pose la question de l'information sur les revenus de la population pour allouer efficacement les transferts directs d'espèces, conditionnés par le niveau des ressources selon le principe de la dégressivité.

## 4.4 Évaluation des politiques d'économie verte inclusive

La Tunisie a élaboré un système d'indicateurs nationaux de développement durable. En cohérence avec les orientations internationales (Action 21 mondial, travaux de la Commission du développement durable), la Tunisie a testé les indicateurs de développement durable des Nations Unies en 1998 puis ceux de la Commission méditerranéenne du développement durable en 1999, par la réalisation de plusieurs études pour vérifier leur pertinence par rapport aux spécificités et priorités du pays, et par rapport à la disponibilité des informations et données statistiques nécessaires à leur établissement. Ce processus a abouti à l'identification d'un ensemble d'indicateurs (120) estimés pertinents et adaptés au contexte socioéconomique du pays. Une liste d'indicateurs jugés prioritaires (45) y a été extraite<sup>36</sup>, de même des indicateurs régionaux d'amélioration des conditions de vie (IRACOV) (50) et des indicateurs sectoriels de développement durable (ISDD) ont été élaborés.

Cependant, sur ce plan également, après janvier 2011, de sérieuses lacunes et défaillances ont été mises en évidence<sup>37</sup>: les données manquent souvent de précision, elles ne couvrent pas l'ensemble des aspects d'une problématique, sont souvent ponctuelles et généralement d'accès difficile.

<sup>36</sup> Indicateurs Nationaux de Développement Durable, Ministère de l'environnement, Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD), juin 2010

<sup>37</sup> Ministère de l'Environnement, Octobre 2011, Préparation à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, (Rio+20), Rapport National Tunisie

Ces manquements s'ajoutent à des déficiences structurelles constatées auparavant<sup>38</sup>. En effet, un obstacle majeur à la conduite d'analyses relatives aux activités économiques vertes, à l'intégration structurelle des politiques environnementales dans la démarche planificatrice du développement, ainsi qu'à l'évaluation de leurs impacts, réside dans le manque d'intégration du concept d'activités vertes des filières économiques correspondantes dans la nomenclature nationale des activités (NAT)<sup>39</sup>, à la base de la collecte des principales données statistiques économiques. Il faut dire, cependant, que la NAT 2009<sup>40</sup> apporte un changement par rapport à l'ancienne nomenclature (1996) avec la création d'une nouvelle section consacrée à la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution. Cette section regroupe les activités «assainissement», les activités de captage, traitement et distribution d'eau, ainsi que les activités de récupération de matières. Cet ajustement reste néanmoins encore éloigné des conditions de constitution d'une comptabilité nationale verte, de plus en plus souhaitée depuis déjà le « *Integrated Environmental and Economic Accounting 2003 (SEEA 2003)* » des Nations-Unies, et qui vient d'être mis à jour à travers « Le Cadre central du système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), 2014 », adopté en tant que norme internationale en mars 2012. Il y est dit que

« les nomenclatures classiques par branche et par produit ne permettent pas d'identifier les activités, produits et producteurs économiques qui sont caractéristiques de l'environnement. D'autres nomenclatures sont nécessaires pour distinguer les produits et branches fréquemment associés à l'environnement de ceux relevant d'autres activités en prenant en considération la fonction des différentes activités »<sup>41</sup>

L'insuffisante intégration des activités vertes dans le système statistique officiel rend difficile la construction de modèles quantitatifs crédibles et réguliers pour les évaluations ex-ante comme ex-post des programmes d'économie verte inclusive. Or seuls ces outils permettront d'entreprendre des études crédibles et des simulations utiles, notamment des impacts sur la structure de l'emploi des actions et programmes d'investissement et de développement.

Des tentatives ad-hoc ponctuelles, partielles ont été menées par des études particulières qui ont défini des objectifs spécifiques et utilisé des méthodologies données pour la circonstance.<sup>42</sup>

<sup>38</sup> Cf. en particulier: MDG Fund et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, 2012, Étude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie

<sup>39</sup> Institut national de la statistique (INS), 1996. « Nomenclature d'Activités Tunisienne, (NAT) »

<sup>40</sup> Institut National de la Statistique, Nomenclature d'Activités Tunisienne de 2009 (NAT2009)

<sup>41</sup> United Nations, European Union, Food and Agriculture Organization of the United Nations, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development, The World Bank, System of Environmental Economic Accounting 2012, Central Framework, 2014

<sup>42</sup> À titre d'exemple: Agence nationale de maîtrise de l'énergie et GIZ, décembre 2012. Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques



# 5. Liens et corrélations entre les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et les politiques de transformation structurelle du pays

## 5.1 Introduction : liens institutionnels

Les liens entre les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et celles visant directement la transformation structurelle du pays apparaissent essentiellement à deux niveaux : au niveau des conditions et modes de définition et d'élaboration de ces politiques d'une part, et des initiatives et actions spécifiques mises en œuvre dans les principaux secteurs économiques, dans le cadre des orientations nationales pour le développement et la transformation de ces secteurs, de l'autre.

Les politiques nationales sont définies pendant le processus de la planification du développement économique et social, mené sous l'autorité du ministère du plan. Ce processus repose sur un double mécanisme :

- des simulations macroéconomiques fondées sur une modélisation macroéconométrique, elles-mêmes appuyées par les orientations stratégiques de développement et répondant à un schéma de cohérence globale physique, économique et financière;
- des analyses et consultations sectorielles (correspondant aux secteurs gérés par les départements ministériels) et régionales (au niveau des gouvernorats du pays) faisant le diagnostic des situations courantes, estimant les potentialités de changement et résumant les orientations et les propositions

dans des documents sectoriels et régionaux. Elles sont conduites par des commissions sectorielles et régionales.

L'ensemble des politiques et des programmes sont retenus et fixés par une commission nationale de synthèse. En effet, depuis maintenant près de vingt ans, la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles, puis formellement le développement durable, figurent dans les plans à un double titre : dans les orientations globales en tant que politique de développement (Document du contenu global), et dans les programmes sectoriels gérés par le ministère de tutelle (Document du contenu sectoriel).

En ce qui concerne les actions et programmes de développement durable, la Commission nationale de développement durable (CNDD), de par sa représentativité institutionnelle et sectorielle et la mission qui lui est dévolue (encadré 2), devait être le promoteur et le garant de l'intégration, de la cohérence et de la synergie entre politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle.

## Encadré 2: Commission nationale du développement durable (CNDD)

Créée en octobre 1993, la Commission est présidée par le Premier Ministre. Elle compte parmi ses membres permanents:

- Le Ministre de l'environnement et du développement durable, vice-président et dix-huit autres membres du Gouvernement;
- Des représentants du Parlement;
- Des représentants des organisations professionnelles et des syndicats;
- Une représentante de l'Union nationale des femmes tunisiennes;
- Des représentants des organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement et du développement;
- L'Agence nationale de protection de l'environnement en tant que rapporteur de la Commission.

La CNDD est aidée de:

- Un Comité Technique, présidé par le Ministre de l'environnement et du développement durable et composé des responsables chargés des questions environnementales dans les ministères, de représentants des organismes concernés par l'environnement et de membres des instituts nationaux de recherches, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales;
- Des comités sectoriels présidés par les ministres concernés (agriculture durable, industrie durable, etc.);
- Le comité national de lutte contre la désertification en tant qu'organe national de coordination pour la mise en œuvre de la convention de la lutte contre la désertification;
- Le comité national pour la biodiversité et la biosécurité, présidé par le Ministre de l'environnement et du développement durable et qui regroupe les cadres et spécialistes des questions relatives à la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité et le protocole de Carthage sur la biosécurité;
- Le comité national pour les changements climatiques.

La Commission nationale du développement durable a été investie de missions qui devront conduire au réajustement des programmes de développement nationaux et à leur harmonisation dans l'objectif du développement durable. La Commission est chargée:

- D'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action national pour le développement durable;
- D'œuvrer à l'intégration des questions environnementales dans les politiques, les stratégies et les plans de développement sectoriels;
- De préserver les droits des générations futures à un environnement sain et viable;
- De mettre un terme aux modes de production et de consommation non rationnels sur le plan écologique;
- De réaliser l'autosuffisance et la sécurité alimentaires;
- De garantir une utilisation judicieuse des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau;
- De proposer les mesures réglementaires appropriées pour endiguer la pollution;
- De proposer les mesures adéquates pour:

- Renforcer les structures institutionnelles et les procédures assurant la pleine intégration des questions environnementales et de développement à tous les niveaux de la prise de décision;
- Favoriser la participation des groupes, des collectivités locales, des organismes et particuliers intéressés au processus décisionnel, aux niveaux local, régional et national;
- Élaborer un système de comptabilité écologique fondé sur l'utilisation de nouveaux indicateurs du développement.

*Source:* Ministère de l'environnement et du développement durable

Depuis janvier 2011, l'ensemble de ces mécanismes sont à l'arrêt. Cependant, la nouvelle Constitution inscrit l'engagement de l'État à « œuvrer pour la réalisation de la justice sociale, du développement durable et de l'équilibre régional », et à conduire « une exploitation rationnelle des ressources nationales » (Art.12). De même, l'État « garantit le droit à un environnement sain et équilibré, et la contribution à la sauvegarde du climat » et assure les moyens requis pour la suppression de la pollution environnementale (Art. 45). Elle institue une « Instance du développement durable et des droits des générations futures » qui doit être consultée pour toute législation relative aux questions économique, sociale ou environnementale et pour les plans de développement (Art.129).

## 5.2 Initiatives et politiques d'économie verte appliquées aux principaux secteurs économiques

Le chapitre précédent a permis d'identifier et d'analyser les orientations globales de la Tunisie en termes de développement durable et d'économie verte inclusive.

Dans cette section, nous verrons comment ces orientations majeures, en termes de développement durable et d'économie verte, ont été transcrites dans les politiques de développement sectoriel, vecteurs de la transformation structurelle. Il s'agit de voir, pour des secteurs majeurs de l'activ-

ité économique, les actions et projets importants qui concourent à la promotion de l'économie verte inclusive et vise la création de richesses, la sauvegarde et utilisation efficace des ressources, l'inclusion et l'équité sociales.

Les plans sectoriels tunisiens rassemblent les orientations, programmes et projets spécifiques à chaque secteur d'activité économique. Une étude d'évaluation effectuée en 2009<sup>43</sup> a examiné la situation de quelques secteurs du point de vue du développement durable. Elle a, notamment, recensé les réalisations mises en œuvre au profit d'une orientation vers l'économie verte inclusive. Nous indiquons ci-après les principales actions retenues pour les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme.

### 5.2.1 Programmes et mécanismes mis en place pour la promotion de l'industrie durable

Depuis l'adoption stratégique de l'ouverture de l'économie sur les marchés internationaux et l'intégration à l'économie mondiale, au début des années 70, et de manière encore plus forte à partir du milieu des années 90, l'objectif central des politiques industrielles est de promouvoir la compétitivité des entreprises à long terme, de promouvoir

<sup>43</sup> « Étude sur les meilleures initiatives en matière de concrétisation sectorielle du développement durable, diagnostic analytique du développement durable dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture et du transport », Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Janvier 2009.

l'innovation et d'en faire un moteur de développement. Plusieurs actions ont jalonné ce parcours, dont parmi les plus importantes :

- Création, en 1973, du Fonds de promotion et de décentralisation Industrielle, (FOPRODI), pour encourager la décentralisation des projets industriels et de l'investissement.
- Lancement du Programme de mise à niveau (PMN), en 1995, pour le soutien des entreprises industrielles dans l'amélioration de la productivité et le développement de la compétitivité.
- Mise en place des pépinières d'entreprises.
- Lancement, en 2003, du Programme de modernisation de l'industrie (PMI), pour faciliter l'adaptation des entreprises, particulièrement les petites et les moyennes, confrontées à la concurrence internationale; relayé en 2009 par le Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à l'amélioration de l'accès aux marchés (PCAM).
- Création de technopôles accueillant des activités de production, d'innovation technologique, de formation, de recherche scientifique et des services communs.
- Mise en place du Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX), 2000-2011, pour soutenir les entreprises exportatrices, diversifier leurs marchés d'exportation et développer de nouvelles activités.
- L'établissement du fonds de dépollution (FODEP), pour aider à la dépollution et à la lutte contre la pollution, par l'aide à l'investissement accordée dans le cadre du FODEP, et par les avantages fiscaux prévus dans le code d'incitation aux investissements, pour encourager les investissements dans l'industrie et les services propres.
- Programme de mise à Niveau environnementale (PMNE), 2010-2014, visant à certifier 500 entreprises tunisiennes d'ici 2014, en conformité avec les normes internationales «ISO 14001», pour satisfaire aux exigences environnementales du marché et des clients extérieurs.
- Mise en place depuis 2005, pour une période de 5 ans, du Programme d'efficacité énergétique dans l'industrie (PEEI), dont l'objectif est de d'inciter à rationaliser l'utilisation de l'énergie dans le secteur industriel, à travers la réalisation d'audits, d'assistance technique et d'investissements permettant l'économie de l'énergie.

Depuis le début des années 2000, l'environnement a également été intégré comme facteur de compétitivité des entreprises et du pays à long terme. Le développement de l'économie verte en Tunisie se base aussi sur l'investissement dans une industrie propre. Plusieurs mécanismes fondent les bases de cette industrie durable :

- Mise en place, en 1991, le système des études d'impact sur l'environnement (décret n°362-1991), révisé en 2005 (décret n° 2005 - 1991), est un outil préventif pour la protection de l'environnement et de la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles.
- Une industrie ne peut être durable que si elle crée de l'emploi et permet une amélioration du bien-être de la population. C'est ainsi que pour soutenir l'emploi, en particulier le recrutement de main d'œuvre qualifiée, et faciliter l'accumulation du capital humain au sein de l'entreprise tunisienne, la Tunisie a adopté des mesures facilitatrices et incitatives, fondées principalement sur la prise en charge par l'État des charges sociales patronales et d'une partie de la rémunération. C'est le cas des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), destinés aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ou ayant accompli le premier cycle de cet enseignement. Les mesures couvrent également la formation continue et le perfectionnement des travailleurs, par :
- La ristourne sur la taxe à la formation professionnelle (TFP), l'instrument le plus ancien et le plus important de la formation continue;
- L'inscription au Programme national de formation continue (PRONAFOC).

## 5.2.2 Les programmes de maîtrise de l'énergie

Les caractéristiques relatives au cadre institutionnel, législatif et réglementaire, programmes spécifiques, mesures d'encouragement et d'incitation contenues dans les plans, ont été présentées dans les chapitres précédents et constituent les bases du succès des programmes de maîtrises de l'énergie.

Un renforcement de la politique nationale avec la mise en œuvre d'actions entraînant un véritable changement d'échelle s'est effectué avec les deux programmes, triennal (2005-2007) puis quadriennal (2008-2011), concernant les deux volets de la politique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Les actions d'efficacité énergétique se déployaient avec :

- Les contrats-programmes d'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du transport et des activités tertiaires;
- La cogénération dans le secteur industriel;
- Le développement de l'usage du gaz naturel dans le secteur industriel et résidentiel;
- La diffusion de lampes à basse consommation pour l'usage résidentiel et d'éclairage public;
- L'efficacité énergétique des bâtiments;
- D'autres programmes d'efficacité énergétique : étiquetage des appareils de réfrigération promotion de la fonction « responsable énergie »;

Les actions dans le domaine des énergies renouvelables concernent le développement :

- Du solaire thermique, avec l'installation de chauffe-eau solaires, essentiellement dans le secteur résidentiel;
- De l'éolienne;
- Du solaire photovoltaïque, notamment pour l'électrification rurale.

Les programmes de maîtrise de l'énergie constituent une orientation standard pour la croissance verte inclusive. Ils apportent des réponses à l'accroissement de la demande d'énergie suscitée par le développement économique tout en contribuant à la protection de l'environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de l'intensité carbone de l'économie. Ils participent à l'inclusion sociale par la création d'emplois qu'ils entraînent.

Le développement de ces activités a des implications sectorielles et affecte en conséquence l'évolution structurelle de l'économie, par le renforcement de certains secteurs, la diversification de leurs contenus (la production d'électricité par exemple) et la création de nouvelles activités (par exemple la production et l'installation des capteurs solaires pour le chauffage de l'eau).

Ainsi, la politique nationale de maîtrise de l'énergie a entraîné une baisse de 27,4 % de l'intensité énergétique primaire de l'économie au cours des vingt dernières années, avec une accélération au cours de la décennie 2000; cette intensité est passée de 0,416 en 1990 à 0,389 en 2000, 0,34 en 2005 et 0,302 en 2011. Ce mouvement s'est naturellement accompagné d'une baisse de l'intensité en carbone, qui est passée de 1,43 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (técO<sub>2</sub>) / 1000TND de PIB en 1990 à 1,09 técO<sub>2</sub> / 1000 TND de PIB en 2009<sup>44</sup>.

Les principaux indicateurs de réalisation des programmes de maîtrise de l'énergie pour la période 2005-2010 se présentent comme suit et se lisent également dans le tableau 10 ci-dessous :

- Jusqu'en 2011, 1030 contrats-programmes ont été signés (670 pour l'industrie, 288 pour le tertiaire et 72 pour le transport), alors qu'ils n'étaient que 220 en 2004;
- Pour la cogénération, la capacité installée a évolué de 5 MW en 2005 (pour une électricité produite de 40 GWh) à 36,6 MW en 2011

<sup>44</sup> ANME, avril 2012. Maîtrise de l'énergie, chiffres clés ANME-GIZ, décembre 2012. Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques.

(et 236 GWh d'électricité produite). Le potentiel du pays en cogénération est cependant évalué à environ 606 MW (522 MW dans l'industrie et 84 MW dans le secteur tertiaire);

- Le nombre de lampes à basse consommation installées a augmenté de 380 en 2004 à 14200 en 2011;
- Les surfaces installées de capteurs solaires thermiques ont progressé de 73500 m<sup>2</sup> en 2000 à 132000 m<sup>2</sup> en 2004 et 560 000 m<sup>2</sup> en 2011;
- La STEG a initié le parc éolien en 2001 avec capacité de 10 MW, portée à 20 MW en 2003 puis à 55 MW en 2008<sup>45</sup>. En 2013, une capacité supplémentaire de 190 MW a été mise en service;
- Le nombre de ménages électrifiés au moyen de kits photovoltaïques est passé d'environ 7600 en 2000 à près de 13200 en 2011; en 2010, le programme PROSOL-Elec a été initié avec afin de promouvoir les photovoltaïques raccordé au réseau.

- Les économies d'énergie réalisées en 2005-2010 sont estimées à environ 2700 ktep, dont près de 91 % proviennent des actions d'efficacité énergétique (avec 47 % résultant des contrats-programmes, 35 % de l'usage électrique et 5,4 % dans le transport); 9 % de ces économies proviennent des énergies renouvelables.
- Les émissions de gaz à effet de serre évitées sur la période 2005-2011 sont estimées à 8 447 KtCO<sub>2</sub>, dont près de 2000 uniquement en 2011. Les programmes d'efficacité énergétique accomplissent 90 % des résultats et 10 % proviennent du développement des énergies renouvelables<sup>46</sup>.

Par ailleurs, on estime entre 3500 et 5000 emplois créés dans le secteur entre 2005 et 2010. Les métiers développés par les programmes de maîtrise de l'énergie et la répartition de l'emploi créé par ces actions sont évalués dans le tableau 11 ci-dessous.

**Tableau 9: Économies d'énergie réalisées**

Actions	2005-2007		2008-2010		2005-2010	
	ktep	%	ktep	%	ktep	%
Contrats- programme	436,6	56,7	839	43,4	1275,6	47,2
Cogénération	9,2	1,2	72,4	3,7	81,6	3,0
Efficacité énergétique dans le bâtiment		0,0	8	0,4	8	0,3
Efficacité énergétique dans l'usage électrique	222,4	28,9	721	37,3	943,4	34,9
Efficacité énergétique dans le transport	42	5,5	104	5,4	146	5,4
<b>Total partiel EE</b>	<b>710,2</b>	<b>92,2</b>	<b>1744,4</b>	<b>90,2</b>	<b>2454,6</b>	<b>90,8</b>
Éolien	30,6	4,0	113	5,8	143,6	5,3
Chauffage solaire de l'eau	29,1	3,8	75	3,9	104,1	3,9
Photovoltaïque (PV)		0,0	1	0,1	1	0,0
<b>Sous-total ER</b>	<b>59,7</b>	<b>7,8</b>	<b>189</b>	<b>9,8</b>	<b>248,7</b>	<b>9,2</b>
<b>Total</b>	<b>769,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1933,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2703,3</b>	<b>100,0</b>

Source : ANME-GIZ, décembre 2012, Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques; ANME, avril 2012, Maîtrise de l'énergie, Chiffres clés

<sup>45</sup> La STEG affiche plutôt une capacité de 53 MW (Rapport annuel 2011).

<sup>46</sup> ANME, avril 2012, Maîtrise de l'énergie, Chiffres clés.

**Tableau 10: Emplois créés dans le domaine de la maîtrise de l'énergie**

Métier	Essais & tests	Étude & développement	Fourniture	Installation	Exploitation & maintenance	Appui & gestion	Total emplois 2005-2010
<b>Programme</b>							
<b>Efficacité Energétique</b>	<b>30</b>	<b>162</b>	<b>210</b>	<b>425</b>	<b>129</b>		<b>956</b>
Audits énergétiques et CP		152					152
Efficacité énergétique dans les bâtiments	25			36			61
ESE		9					9
Cogénération		1		35	24		60
Bancs de diagnostic				4	105		109
Équipements de maîtrise d'énergie	5		210	350			565
<b>Énergies renouvelables</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>374</b>	<b>1159</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1572</b>
PROSOL Résidentiel*	15		374	1100			1489
PROSOL Tertiaire		4		19	4		27
PROSOL Elec				38	2		40
Électrification rurale							
Éolien		6		2	8		16
<b>Activités horizontales</b>						<b>975</b>	<b>975</b>
Promotion et encadrement						200	200
Formation et enseignement						200	200
R&D						25	25
Energy Manager						500	500
Consulting spécialisé						50	50
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>172</b>	<b>584</b>	<b>1584</b>	<b>143</b>	<b>975</b>	<b>3503</b>

**Source** : ANME-GIZ, décembre 2012. Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques

\* : le nombre d'emplois créé dans ce programme paraît sous-estimé car il retient le nombre d'installateurs qui correspondent souvent à des très petites entreprises de 2-3 voire 4 personnes. Une estimation faite dans *MDG Fund* et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, 2012 retient pour un installateur, le personnel composé d'un gérant, un assistant, et deux techniciens, aboutissant à un volume global pour le programme d'environ 5000 emplois de type plutôt techniques (BTP plomberie-sanitaire et BTS).

La réussite des programmes de maîtrise de l'énergie repose sur la conjonction de quelques facteurs essentiels et l'adoption de dispositifs adaptés :

- La nécessité de répondre aux défis majeurs qui se posent à l'économie nationale, dans un contexte de déficit structurel de la balance énergétique et d'envol des prix de l'énergie fossile, satisfaire les besoins grandissants en énergie requis par la croissance économique tout en faisant un usage efficace de cette énergie par le biais de la réduction de
- l'intensité de cette consommation. Il s'agit de mettre à profit les gisements d'efficacité énergétique et d'exploiter au mieux les ressources nationales disponibles, notamment en énergies renouvelables;
- L'obligation et l'intérêt de s'inscrire dans les orientations définies par les changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre. Cet engagement est d'autant plus profitable que la confrontation des estimations des quantités d'émissions de gaz à effet de serre évitées et des coûts des pro-

grammes aboutit à environ 10 € par tCO<sub>2</sub><sup>47</sup>, alors que les marchés carbone affichaient des prix beaucoup plus élevés à l'époque des programmes (jusqu'à 35 €) et devraient garder une moyenne autour de 25 €<sup>48</sup>;

- L'adoption de mécanismes institutionnels, organisationnels et financiers, assurant une démarche « gagnant-gagnant » pour l'ensemble des partenaires des programmes :

responsables politiques, opérateurs techniques, bénéficiaires des programmes (entreprises ou ménages). Les schémas organisationnels, les procédures de mise en œuvre comme le partage des financements, reposent sur une approche de partenariat public-privé clairement structurée et avantageuse pour chaque partie.

### Encadré 3: Le plan solaire tunisien

Le plan solaire tunisien (PST), prévu pour la période 2010-2016, poursuit les programmes de maîtrise de l'énergie et les étend à une plus grande échelle. Il intègre également le pays dans l'espace méditerranéen et son plan solaire (Plan solaire méditerranéen). L'ambition est de constituer une plateforme régionale pour la production industrielle et énergétique et de confirmer l'engagement du pays pour un développement socioéconomique sobre en énergie et faible en émission de carbone.

Le PST se compose de 40 projets complémentaires concernant l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'interconnexion électrique avec l'Italie, la fabrication de panneaux photovoltaïques.

Le coût global de ce plan était estimé en 2009, à 3600 milliards de dinars soit 2000 milliards d'euros, avec un projet de financement détaillé comme suit:

- 260 milliards de dinars soit 145 milliards d'euros par le Fonds national pour la maîtrise de l'énergie (FNME),
- 800 milliards de dinars soit 445 milliards d'euros par le secteur public (dont 580 MD par la STEG),
- 2500 milliards de dinars soit 1390 milliards d'euros provenant de fonds privés dont 1074 MD correspondant à des projets produisant pour l'exportation
- 40 milliards de dinars soit 20 milliards d'euros venant de la coopération internationale.

L'économie d'énergie attendue à l'horizon de réalisation de l'ensemble des projets est de l'ordre de 660 kTep par an, correspondant à 22 % de la réduction globale de la consommation énergétique nationale prévue en 2016. La quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> évitée par ces projets est estimée à 1 300 000 tonnes par an.

Source: ANME

<sup>47</sup> Cf. ANME-GIZ, décembre 2012. Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques

<sup>48</sup> Il est vrai que la crise et les dysfonctionnements des marchés européens, notamment, ont fait chuter dramatiquement ces prix jusqu'à moins de 5 € la tonne en 2012.

Les facteurs de réussite de ces actions sont un gage de durabilité des politiques d'économie verte et un atout pour le développement de ses filières. Leur adoption et renforcement constitu-



ent une plateforme positive pour l'extension et l'intensification des programmes de maîtrise de l'énergie prévues dans le Programme solaire tunisien (voir encadré ci-dessous).

### 5.2.3 Initiatives pour le développement de l'agriculture durable

Malgré une diminution significative de la part de l'agriculture dans l'économie tunisienne, elle représente encore près de 10% du PIB. Associé à une dégradation des sols préoccupante et à des ressources en eau limitées, les initiatives pour développer une agriculture durable sont indispensables. Nous pouvons les classer dans 4 catégories :

#### **Agroforesterie et parcours**

Le Projet de développement forestier I (PDF I), destiné à la promotion de services d'exploitation des produits forestiers et à l'encouragement du secteur privé fut suivi de l'expérience du Projet de développement forestier II (PDF II), dont l'objectif est l'initiation d'une démarche participative de développement forestier avec la participation des populations à la gestion des ressources forestières et l'association des ONG. Par ailleurs, les initiatives ont permis l'élaboration des plans d'aménagement intégré, en cohérence avec l'aménagement et de la planification du territoire.

#### **Pêche et aquaculture**

Le développement d'une pêche durable fut promu par la mise à niveau des activités de pêche et le renforcement des procédures de prévention de la pêche anarchique et l'adaptation de la pression de l'effort de pêche à l'état des espèces. Par ailleurs, elle couvre la Promotion du secteur de l'aquaculture en eau douce et saumâtre. Cela fut accompagné d'un renforcement de l'infrastructure portuaire et de la valorisation des produits de la mer, l'amélioration de la compétitivité et, des normes qualité.

#### **Productions agricoles**

Les politiques sectorielles ont suivi une approche intégrée pour le développement rural à travers la préservation des ressources et l'amélioration des revenus et la condition de vie des habitants. Pour cela, l'accent a été mis sur la valorisation des ressources utilisées, la promotion des secteurs les plus productifs et ayant une grande rentabilité, la meilleure organisation des filières et mise à niveau des circuits : production, emmagasinage et distribution, le renforcement des capacités des opérateurs privés et du rôle des professionnels ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

Les ressources en eau sont valorisées et protégées par l'interconnexion des barrages collinaires d'eau et l'augmentation de la participation des périmètres irrigués dans la production totale.

#### **Développement de la filière agriculture biologique**

L'agriculture biologique, apparue dans les années 80 suite aux initiatives privées, a pris un tournant décisif à la fin des années 90, avec la mise en place d'un cadre législatif, institutionnel et opérationnel spécifique<sup>49</sup>. Une organisation de la filière a été mise en place dans l'administration agricole centrale et régionale, pour l'homologation, l'encouragement et le soutien à l'exportation notamment. Un centre technique spécialisé a été installé, des bureaux de certification reconnus.

Un système d'incitation a été mis en place avec les deux mesures principales suivantes :

- Une subvention de 30 % des équipements, instruments et moyens spécifiques à la production biologique;
- Une subvention de 70 % des frais de contrôle et de certification durant cinq années au profit des investisseurs biologiques.

<sup>49</sup> Depuis la loi d'avril 1999 relative à l'agriculture biologique et les textes qui l'ont suivi. <http://www.ctab.nat.tn/default.php?p=regle>

En 2012, les surfaces nationales certifiées bio et en conversion sont estimées à plus de 196 000ha, soit 2 % des terres à vocation agricole, alors qu'elles n'étaient que 34 000ha en 2003. Les surfaces productives sont à plus de 109 000ha, représentant 2,18 % des terres cultivables nationales. 87000ha se composent de forêts, parcours et jachère, soit 1,7 % du total des forêts, parcours et jachères.

Les cultures sont dominées par les oliviers biologiques (qui représentent 6,5 % des superficies de l'olivieraie nationale), occupent 51 % des superficies totales et 92 % des surfaces productives (hors parcours, jachère, forêts et plantations spontanées).

Les exportations ont été de 90 MD en 2012, soit près de 4,4 % des exportations agricoles.

Manifestement l'évolution réussie de cette filière a été facilitée par les conditions mises en place pour accompagner les opérateurs : législation et réglementation adaptées; une administration proche et réactive; une assistance technique efficace; des incitations financières attractives. Le facteur stimulant consiste en l'existence d'une demande ex-

térieure solvable. L'extension de cette filière pour satisfaire une demande intérieure, correspondant actuellement principalement aux consommateurs à hauts revenus, est tributaire des niveaux de prix de commercialisation de ces produits.

### 5.2.4 Développement du tourisme durable

Ce secteur est stratégique en Tunisie, il représente en effet près de 7% du PIB, et est l'un des principaux pourvoyeurs de devises et d'emplois (près de 12% de la population). Cependant son impact sur l'environnement, et en particulier sur les ressources en eaux et la dégradation du littoral, n'est pas négligeable. Plusieurs éléments en ce qui concerne les orientations générales et des politiques publiques dans le secteur encouragent le développement d'un tourisme durable et d'une montée en gamme, tels:

- La diversification du produit touristique avec le développement du golf, le thermalisme, le tourisme saharien, la plongée sous-marine, etc.

**Tableau 11: Indicateurs de la filière agricole biologique-2012**

Superficies nationales certifiées bio et en conversion			Nombre d'opérateurs	
Cultures	Ha	%	Opérateurs	Nombre
Oliviers	100 500	51,04	Producteurs	2 320
Palmiers dattiers	1 030	0,52	Transformateurs	100
Légumes	90	0,05	Exportateurs	53
Grandes cultures et fourrages	1 210	0,61	Importateurs	50
Arbres fruitiers	2 920	1,48	<b>TOTAL</b>	<b>2 523</b>
Plantes aromatiques et médicinales	820	0,42		
Cactus	2 680	1,36		
Parcours	16 287	8,27		
Jachère et terre inculte	14 336	7,28		
<b>Superficie agricole biologique</b>	<b>139 873</b>	<b>71,03</b>		
Forêt	15 329	7,78		
Plantes spontanées	41 716	21,18		
<b>Plantes spontanées biologiques</b>	<b>57 045</b>	<b>28,97</b>		
<b>Total</b>	<b>196 918</b>	<b>100,0</b>		

Source : Ministère de l'agriculture

- La multiplication des aménagements de qualité des zones touristiques;
- Le développement de la formation dans les différentes spécialités, en quantité suffisante pour répondre aux besoins du secteur;
- L'adoption de mesures permettant le déploiement de la demande sur l'année.

Pour ce qui est de la dimension environnementale, les mesures principales ont porté sur la protection du littoral, la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et le développement du tourisme écologique.

### **La protection du littoral**

Depuis le début du développement touristique en Tunisie, divers textes législatifs règlementent et protègent le littoral :

- Dès 1973, le décret 73-162 a défini 5 zones touristiques prioritaires (Tunis Nord, Tunis Sud, Hammamet-Nabeul, Sousse-nord, Djerba et Zarzis), pourvues de plans d'aménagement et de cahiers des charges pour l'implantation des unités hôtelières établissant des repères de protection du littoral;
- Le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de 1994;
- Le décret n°94-426, en 1994 qui a défini des zones d'investissement pour le tourisme;
- La loi n° 95-73, de 1995, délimitant le domaine publique maritime et les conditions de sa conservation.

En 1995, la création de l'Agence de protection et de l'aménagement du littoral (APAL) permet de veiller à la sauvegarde du littoral et à sa bonne gestion.

### **La rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles**

Les principales mesures visent à préserver les ressources en eau, énergie et à rationaliser l'utilisation des sols. Les politiques ont ainsi visé l'économie de la consommation d'eau par l'orientation vers le recyclage des eaux usées, traitées dans l'irrigation des parcours de golfs et des zones vertes; la réduction de la consommation énergétique

par la réalisation des investissements appropriés ; et pour la rationalisation de l'utilisation des sols, la détermination et délimitation des nouvelles zones touristiques dans le cadre du schéma directeur de l'aménagement du territoire et en conformité au code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme .

### **Le développement du tourisme écologique**

Cette activité axée sur la nature et la biodiversité a été développée par l'identification de zones de tourisme vert caractérisé par:

- Des aménagements privilégiant la circulation équestre, pédestre et les moyens de transport non polluant;
- Des densités d'hébergement réduites, autorisant la proximité avec une agriculture biologique support à l'activité touristique

L'ensemble des actions sont intégrées dans la stratégie de développement du secteur touristique avec comme principal vecteur le Programme de Mise à Niveau des établissements Hôteliers (PMNH)<sup>50</sup>, lancé en 2005.

## **5.3 Politiques d'économie verte inclusive et effets sur la transformation structurelle**

Les politiques d'économie verte inclusive, mettant en œuvre les orientations majeures affirmées dans le passé et retenues actuellement (dans un contexte politique et social en restructuration), notamment par la Stratégie nationale de développement durable, contribuent aux transformations structurelles, en agissant sur leur étendue et la nature de leurs contenus.

### **Gestion des ressources naturelles**

La préoccupation de la sauvegarde et de la protection des ressources implique des actions et programmes qui influent sur l'ensemble des secteurs économiques.

<sup>50</sup> <http://www.pmnt.tn/>

Dans le domaine agricole par exemple, elle requiert en priorité la lutte contre la dégradation des sols et la gestion efficace des ressources hydriques.

La conservation des sols se fait à travers deux types d'actions : i) le renforcement du couvert végétal, avec la restauration, le développement et la gestion efficace des ressources forestières et pastorales; ii) les efforts pour orienter le choix des spéculations agricoles sur la base des contraintes environnementales. Ces actions permettent l'amélioration des productions, de leurs rendements, des emplois et des revenus pour les populations vivant dans les zones concernées. Elles permettent surtout une des activités productives durables, car elles contribuent également à la conservation de la biodiversité des écosystèmes, des habitats, des espèces et des ressources génétiques; elles participent aussi à l'atténuation des effets des changements climatiques. La diversification des productions agricoles et le développement de matières premières pour des industries vertes, entraînent à la fois une transformation intra sectorielle, avec notamment, l'impulsion des filières biologiques, et des transformations sectorielles et la croissance de l'agriculture et des industries vertes qui lui sont liées. Un autre effet, et non le moindre, concerne la stabilisation des populations rurales et la réduction de l'exode rural excessif, motivé par la recherche d'emplois.

La gestion efficace de l'eau dans l'agriculture (qui consomme près de 80 % des ressources disponibles) commande des politiques d'économie, la réduction des cultures, grandes consommatrices d'eau et à faible rendement, pour accroître les cultures valorisantes, tout en adoptant les technologies d'irrigation les mieux adaptées et les plus performantes. Avec la conversion et la restructuration des activités, il en résulte une diversification intrasectorielle, par le renforcement ou l'implantation de sous-secteurs de production compétitive et exportable. Les politiques d'efficacité peuvent également exiger une restructuration des tailles des exploitations agricoles, avec un éventuel effet négatif sur l'emploi.

La mobilisation des ressources en eau s'adresse également au développement des eaux non conventionnelles (traitement des eaux usées, dessalement, etc.)<sup>51</sup>, qui peuvent être utilisées dans différents activités (tourisme, industrie, etc.) et contribuer ainsi à l'économie des ressources conventionnelles. Ces programmes favorisent ainsi le développement du secteur des industries non manufacturières, permettent l'émergence de services spécialisés d'évaluation et de contrôle, notamment. Toutefois, certaines des activités concernées ne sont pas exemptes de risques écologiques : ainsi le dessalement des eaux de mer est-il grand consommateur d'énergie et source de possibles impacts négatifs sur le milieu marin environnant.

Parmi les politiques de protection du littoral du pays, la réduction de la domination et du poids du tourisme balnéaire figure en bonne place. Ses modalités se traduisent par la diversification de l'offre (tourisme saharien, de thalassothérapie, pratique du golf, naturel et archéologique) et la montée en gamme et en valeur des produits. Il en résulte une diversification intrasectorielle et un renforcement du secteur des services dans le PIB. Une répartition équilibrée de ces activités participe également à la réduction des disparités régionales. Il y a cependant des risques découlant des possibles aggravations de la pression sur les ressources naturelles (eau, énergie) et sur les espaces fragiles (parcs, réserves, désert, monuments, etc.) et de nouvelles pollutions.

### ***Efficacité énergétique et énergies renouvelables***

La maîtrise de l'énergie avec ses deux composantes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, représente un vaste champ de déploiement des politiques d'économie verte inclusive. Le plan solaire tunisien en est une composante importante, avec des retombées substantielles en matière d'emplois (évaluées entre

<sup>51</sup> Ces ressources sont supposées atteindre 330 Mm3 en 2030, soit 7 % du volume potentiel total mobilisé, in: « Stratégie nationale du développement durable 2014-2020, mai 2014 »

7000 et 20 000 emplois<sup>52</sup>), d'activités industrielles (secteurs mécanique, électrique et électronique, bâtiment) et de services. Au-delà de ce plan, les politiques mises en œuvre à une large échelle, entraînent : i) une diversification industrielle, avec le développement de filières innovantes, de matériaux et de procédés économes en énergie; ii) le développement de services d'audits et de suivi; iii) l'adaptation et la création de métiers annexes appropriés; iv) une impulsion aux activités de réhabilitation aux normes du bâti existant.

La mise en œuvre de ces politiques doit relever deux défis majeurs : le financement des investissements nécessaires (en particulier pour les énergies renouvelables) et la disponibilité du personnel qualifié indispensable et les capacités de réponse du système de formation.

### ***Production propre et investissement vert***

La mise à niveau environnementale des entreprises industrielles constitue une composante essentielle des politiques d'économie verte inclusive en Tunisie. S'insérant dans le cadre de la modernisation industrielle, elle vise le respect des normes internationales et permet l'augmentation de la compétitivité de ces entreprises. Elle se caractérise par l'adoption de technologies propres et la gestion efficace des ressources (eau, énergie, etc.), ainsi que des rejets des activités (liquides, solides ou gazeux). Dans le cadre de ce processus, le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) joue un rôle de premier plan en termes d'accompagnement et de formation. Le CITET est une institution publique, placée sous la tutelle du ministère de l'environnement et du développement durable. Depuis sa création en Juin 1996, le CITET s'est engagé à développer les compétences nationales pour une meilleure maîtrise des technologies environnementales afin d'assurer un développement durable en Tunisie et dans la région arabe et méditerranéenne. Il joue un rôle fondamental dans la mise à niveau environnementale des entreprises

via une panoplie de services d'assistance technique leur permettant de satisfaire aux exigences des normes nationales et internationales et d'améliorer leur compétitivité.

Les effets du développement d'une production propre sur la transformation structurelle concernent, en particulier : i) le renforcement des potentiels d'intégration à l'économie mondiale; ii) l'allocation d'avantages aux secteurs compétitifs et à forte valeur ajoutée; iii) l'émergence de nouvelles activités vertes telle que l'innovation de procédés industriels et les services aux entreprises.

### ***Promotion de la qualité de vie, services d'assainissements et gestion des déchets***

La protection des espaces urbains et ruraux, par les politiques d'assainissement, de gestion efficace de la chaîne des déchets et de sauvegarde de la qualité de l'air, améliore la qualité de vie des populations et de fonctionnement des entreprises. Elle contribue à l'attractivité du territoire et à la croissance des activités liées au marché international les plus performantes.

Elle permet également le développement des services environnementaux portés par les opérateurs privés et des activités nouvelles de traitement, recyclage et valorisations des multiples sortes de déchets. Il en résulte, de manière directe et indirecte, une diversification sectorielle plus grande de l'économie.

### ***Inclusion sociale et développement des services sociaux***

Si la croissance économique créatrice d'emplois et réductrice de chômage est le facteur principal d'inclusion sociale, les politiques d'économie verte inclusive se préoccupent aussi d'équité sociale et de solidarité entre les divers groupes sociaux. Pour la Tunisie, cela se traduit par les actions en faveur de l'éducation, de la santé et des différents programmes de protection sociale.

Le développement des services éducatifs et de soins de santé participe de la formation en ressources humaines productives, instruites et suff-

<sup>52</sup> ANME-GIZ, décembre 2012. Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie: emploi, qualification et effets économiques.

isamment outillées pour soutenir un développement économique soutenu et une diversification sectorielle croissante. Elle entraîne également les mutations démographiques caractérisées par la baisse de la natalité et de la mortalité infantile et l'augmentation de l'espérance de vie.

Au-delà des aides sociales directes (en espèces) aux plus pauvres pour atténuer les difficultés de leurs conditions de vie, les aides indirectes, les subventions publiques de produits de consommation alimentaire ou énergétique, influent sur les transformations structurelles de manière paradoxale. La prise en charge publique d'une partie du coût du travail participe de la compétitivité internationale des activités économiques exportatrices, de leur sauvegarde et extension dans la structure productive. Elle entraîne simultanément des distorsions dans les comportements des opérateurs, les incline à continuer une utilisation non efficace des ressources et retarde l'adoption de technologies propres et innovantes. Elle alourdit aussi le budget de l'État, réduisant ses marges d'intervention pour les investissements d'infrastructures si importants pour tous les secteurs économiques.

L'extension de la couverture par le système de sécurité sociale est une composante essentielle d'une politique en faveur de la protection sociale.

Cette politique répond à un double impératif : l'efficacité socioéconomique en garantissant le bien-être des gens dans des contextes soumis aux aléas de la vie personnelle et professionnelle; l'équité et la justice sociale, en préservant l'accès aussi égal que possible à des services sociaux fondamentaux, comme les soins de santé de base. Cela passe, en particulier, par le rétrécissement du périmètre du secteur d'activités informelles.

Cette politique d'élargissement des bénéfices de la sécurité sociale n'est pas exempte de risques, qu'il faudrait apprécier à leur juste mesure. Car, pour les producteurs, elle augmente le coût du travail, dans un contexte de concurrence généralisée. Les secteurs économiques les plus concernés sont les secteurs intensifs en main d'œuvre, notamment non qualifiée. En l'absence d'arbitrages adaptés au contexte de compétitivité, des distorsions structurelles, au détriment des secteurs de main d'œuvre, peuvent apparaître et/ou des tendances de retour/approfondissement de l'informel.

Les mutations démographiques réalisées aggravent les déséquilibres financiers du système, spécialement en période de chômage aigu et font peser une forte pression sur les finances publiques et les investissements de l'État.

**Tableau 12: Abrégé des contributions des politiques de promotion d'une économie verte inclusive à la transformation structurelle en Tunisie**

Politiques	Actions	Effet de transformation structurelle	Risques éventuels
Sauvegarde et protection des ressources			
Lutte contre la dégradation des sols (Agriculture)	Renforcement du couvert végétal,  Choix culturaux adaptés aux contraintes environnementales	Transformation intrasectorielle de l'agriculture : diversification des cultures et des productions agricoles  Diversification sectorielle : matières premières pour industries vertes  Stabilisation de population et réduction de l'exode rural	

Gestion efficace des ressources hydriques (Agriculture)	Orientations culturelles économes en eau et plus valorisantes  Adoption de technologies d'irrigation adaptées et performantes	Conversion et restructuration d'activités,  Diversification intrasectorielle, augmentation de sous-secteurs de production compétitive et exportable  Restructuration des tailles d'exploitation	Prise en compte du bilan final en matière d'emplois
Mobilisation des ressources en eau	Développement des eaux non conventionnelles (Traitement des eaux usées, dessalement)	Développement du secteur des industries non manufacturières  Services spécialisés d'évaluation et de contrôle	Risque d'activités grandes consommatrices d'énergie
Protection du littoral : Réduction du poids du tourisme balnéaire	Diversification de l'offre : tourisme saharien, de thalassothérapie, pratique du golf, naturel et archéologique  Montée en gamme et en valeur des produits	Diversification intrasectorielle et renforcement du secteur des services dans le PIB  Réduction des disparités régionales par une répartition équilibrée des activités	Possibilité d'aggravation de la pression sur les ressources naturelles (eau, énergie, etc.) et les espaces fragiles (parcs, réserves, désert, monuments..)  Pollutions de nouveaux espaces.
Mise à niveau environnementale des entreprises industrielles	Technologies propres  Gestion efficace des ressources (eau, énergie,..)  Gestion efficace des rejets	Renforcement des potentiels d'intégration à l'économie mondiale  Avantages aux secteurs compétitifs et à forte valeur ajoutée  Effets d'entraînement par l'émergence de nouvelles activités vertes : technologies, services aux entreprises, etc.	
Maîtrise de l'énergie : Efficacité énergétique, Energies renouvelables	Construction et exploitation économe de bâtiments  Programmes spécifiques : industrie, transport, tourisme, consommation des ménages  Centrales ER, Autoproduction	Diversification industrielle : filières de matériaux et de procédés innovantes économes en énergie  Développement des industries électriques, électroniques, mécaniques  Développement de services d'audits et de suivi  Adaptation et création de métiers annexes appropriés  Activités de réhabilitation aux normes du bâti existant	

<p>Amélioration des espaces urbains et ruraux</p>	<p>Politiques d'assainissement</p> <p>Gestion efficace de la chaîne des déchets</p> <p>Sauvegarde de la qualité de l'air</p>	<p>Attractivité du territoire et croissance des activités liées au marché international les plus performantes</p> <p>Renforcement de la diversification sectorielle : développement des services environnementaux portés par les opérateurs privés; activités nouvelles de traitement, recyclage et valorisations des multiples sortes de déchets</p>	
<p>Equité sociale</p>	<p>Éradication de la pauvreté</p> <p>Renforcement de l'efficacité du système éducatif</p> <p>Amélioration de l'accès aux soins de santé</p> <p>Extension de la couverture sociale</p> <p>Renforcement des mécanismes de solidarité et d'entraide</p>	<p>Augmentation de la qualification des travailleurs</p> <p>Développement des secteurs à main d'œuvre qualifiée et à forte productivité et valeur ajoutée</p> <p>Réduction de la part du secteur informel</p>	<p>Impact éventuel de charges sociales fortes sur la compétitivité de certains secteurs soumis à forte concurrence</p>



## 6. Défis et opportunités

### 6.1 Défis et dysfonctionnements des politiques publiques

Des défis restent à relever dans la mise en place des politiques d'économie verte. On a identifié, en effet, d'importantes inefficacités, lacunes et défaillances dans les outils, mécanismes et procédures de mise en œuvre de ces politiques.

#### **Un manque d'intégration des composantes économiques, sociales et environnementales dans les politiques sectorielles**

La planification étant dominée par le caractère sectoriel et centralisé, l'intégration des trois composantes - économique, sociale et environnementale-, reste faible. En effet, jusqu'à présent les initiatives, actions et programmes favorables à l'économie verte ont été conduits dans la perspective de protection de l'environnement, des ressources naturelles et de maîtrise de l'énergie. La démarche s'est appuyée principalement sur les modalités suivantes :

- Des mesures correctives (curatives) basées sur les principes du pollueur-payeur et pollueur (producteur)-récupérateur (notamment pour la gestion des déchets);
- Des mesures à caractère préventif avec l'instauration des études d'impact sur l'environnement (EIE)<sup>53</sup>
- Des mesures incitatives et d'encouragement par :
  - Les contributions au financement (FODEP, FNME, FODEC, etc.);
  - Les avantages fiscaux, se traduisant par les dégrèvements sur les équipements

<sup>53</sup> Une première introduction de l'action avec la loi de 1988 créant l'ANPE, modifiée en 2000, donnant à l'Agence la responsabilité d'assurer le contrôle et le suivi des rejets polluants et les installations de leur traitement. Puis la loi de 2005 instaurant l'EIE et fixant ses prérogatives et celles relevant uniquement d'un cahier des charges. Cf. Ministère de l'environnement et de développement durable, Agence nationale de protection de l'environnement. L'Étude d'impact sur l'environnement,

destinés à la dépollution et autres projets de protection de l'environnement;

- L'introduction timide d'une fiscalité environnementale, des 'écotaxes', avec l'institution d'une taxe pour la protection de l'environnement (TPE)<sup>54</sup>;
- Les investissements publics, évoqués auparavant, dans les différents secteurs.

De plus, il existe une inadaptation des approches et modalités de préparation et de mise en œuvre des politiques, avec notamment :

- L'absence de mécanismes et d'outils de planification intégrés à l'instar des évaluations environnementales stratégiques (EES), qui ne sont pas réglementées en Tunisie<sup>55</sup>;
- Les limitations croissantes du tissu institutionnel, confronté à des problématiques de plus en plus complexes et multidimensionnelles, qui nécessitent de nouvelles approches et modalités de gestion et de planification.

#### **Une faible application des politiques et réglementations existantes**

Malgré la richesse du cadre réglementaire environnemental, son application se révèle encore faible et les contrôles effectifs insuffisants. La situation s'est aggravée après la révolution de janvier 2011.

<sup>54</sup> La TPE a été introduite pour la première fois en Tunisie avec la loi des finances 2003. Elle a d'abord été appliquée sur les matières plastiques puis le champ a été élargi les années suivantes à d'autres produits (huiles de moteurs et freins, batteries, filtres, piles, graisses, produits chimiques polluants, etc.). Elle est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires des produits listés qui sont produits localement et de la valeur en douane quand ils sont importés. Le produit de cette écotaxe est affecté à deux fonds: le FODEP (70%) et le Fonds de protection de l'environnement et de l'embellissement des villes (30%). Le produit de la TPE a évolué de 27 milliard de dinars tunisiens en 2006 à 44 milliards de dinars tunisiens en 2009.

<sup>55</sup> Une étude sur la question a été menée par le ministère de l'environnement: Etude de faisabilité de l'institution d'un processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) en Tunisie, Ministère de l'équipement et de l'environnement - GIZ, juillet 2010 (<http://star-www.giz.de/fetch/5pEi5X001J00gca0Q/giz2013-1545fr-environmentale-strategie.pdf>) Une première étude a été menée, à titre expérimental, en 2008-2009, pour le Projet de développement de la région du Centre- est 'Enfidha'.

En particulier l'ambition des études d'impact environnemental, telle qu'affichée dans les textes réglementaires et les documents des autorités de tutelle, est d'être « le document de base pour le suivi et le contrôle du respect des mesures de protection de l'environnement pendant toutes les phases du cycle de vie du projet », de constituer à la fois « un outil de prévention de la pollution et de la dégradation de l'environnement [...] et un outil de planification qui définit les actions à mettre en œuvre, [...] et permet d'examiner différentes alternatives du projet pour dégager celles qui répondent le mieux aux besoins économiques et sociaux et aux exigences de protection de l'environnement ».

Dans les faits les études d'impact environnemental paraissent plutôt « perçues comme une étape obligatoire pour l'autorisation des projets; la consultation publique, non prévue par la réglementation, est rarement réalisée; l'application des recommandations des études d'impact environnemental et des obligations des cahiers des charges est faible, par manque d'un contrôle effectif »<sup>56</sup>.

### **Lacunes et inefficacités des législations**

- Les mesures d'incitation s'adressent aux grandes entreprises industrielles et touristiques. Elles ne prennent pas en compte les petites et moyennes entreprises industrielles ou exploitations agricoles, qui constituent la grande majorité du tissu économique du pays;
- L'introduction des « écotaxes » concerne un nombre réduit des produits importés (17 actuellement) et rencontre la défiance des milieux industriels;
- Des biens environnementaux essentiels, notamment l'eau et les produits énergétiques, connaissent la situation paradoxale de subvention tarifaire, où le prix payé par le consommateur final (entreprises ou ménages) ne correspond pas au coût réel. Cette politique motivée par la sauvegarde du pouvoir

d'achat des consommateurs et le soutien à la production de plusieurs secteurs et à leur compétitivité, contrarie les impératifs d'un usage efficace des ressources naturelles et de la maîtrise des impacts des activités humaines sur l'environnement.

### **Une gouvernance à améliorer**

La Tunisie connaît une gouvernance parfois inefficace et défailante, avec :

- La prédominance d'un pouvoir centralisé, où la décision est souvent nationale avec une faible prise en compte des spécificités régionales et locales;
- L'absence quasi totale de la participation citoyenne dans les différents processus de prise de décision et l'inexistence de mécanismes l'impliquant dans la participation aux choix des modalités de développement socioéconomique; des débuts timides sont observés juste après la révolution avec l'introduction de la consultation publique dans les études d'impact environnemental
- Une corruption endémique touchant les principaux secteurs de l'économie.

### **Le développement du secteur privé**

Un obstacle majeur pour le développement d'activités vertes, constaté et fortement signalé, concerne les freins à l'investissement privé.

Ils portent principalement sur la fermeture encore observée de certains marchés, en particulier énergétiques, qui recèlent un potentiel important de croissance verte, mais également sur l'intervention dans d'autres domaines essentiels pour ce type de croissance, comme les infrastructures et les services environnementaux, alors que la contrainte financière publique est de plus en plus stricte. Les avancées à réaliser ici sont d'ordre législatif, pour libérer l'initiative privée dans ces domaines, gage de productivité, compétitivité et gouvernance efficace, tout en établissant les outils de régulation publique modernes et efficaces.

<sup>56</sup> Euronet Consortium, Union européenne, Octobre 2012

### **Une vulnérabilité au changement climatique qui s'accroît**

La Stratégie nationale sur le changement climatique a fait l'objet d'une étude<sup>57</sup>. Cette étude analyse les vulnérabilités du processus de développement économique et social et les impacts des changements climatiques sur les ressources du pays et sur les activités sectorielles; elle a proposé l'adoption d'une feuille de route pour identifier et mettre en œuvre les dispositifs institutionnels et les outils opérationnels pour adapter le développement du pays aux contraintes des changements climatiques.

## **6.2 Opportunités pour un nouveau modèle de développement sur la base d'une économie verte inclusive tunisienne**

Malgré l'ampleur des changements et les mesures d'adaptation nécessaire à la transition de la Tunisie, le climat national et international vis-à-vis de ces questions procure de réelles opportunités.

### **Une réflexion mature**

Les études et analyses récentes ou en cours évaluent l'état, analysent les défis et projettent les meilleures politiques à mettre en œuvre pour faciliter le développement d'une économie verte inclusive.

C'est le cas de la Stratégie nationale du développement durable (décembre 2011, mise à jour en mai 2014)<sup>58</sup>. Pour la SNDD à l'horizon 2020, 9 défis à relever ont été identifiés<sup>59</sup>, avec les démarches et actions à réaliser et les outils de leur suivi.

<sup>57</sup> Stratégie nationale sur le changement climatique, Rapport de la stratégie, Rapport final Octobre 2012, Ministère de l'environnement, GIZ, Groupement ALCOR-TEC

<sup>58</sup> Stratégie nationale du développement durable, document final, décembre 2011, Ministère de l'environnement, Direction générale du développement durable, GEREP- environnement.

Stratégie nationale du développement durable 2014-2020, Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable

<http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/pdf/SNDD-Rapport%20Version%20Mai%202014.pdf>

<sup>59</sup> Le « tableau de bord » de synthèse est joint en annexe.

- i) Instaurer une consommation et une production durables intégrant le concept d'économie verte;
- ii) Promouvoir une économie performante, renforcer l'équité sociale et lutter contre les disparités régionales;
- iii) Gérer durablement les ressources naturelles;
- iv) Promouvoir un aménagement du territoire plus équilibré s'appuyant sur un transport performant et durable;
- v) Promouvoir une meilleure qualité de vie pour les citoyens;
- vi) Développer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables;
- vii) Renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique;
- viii) Promouvoir la société du savoir;
- ix) Adapter la gouvernance pour une meilleure promotion du développement durable.

Au niveau national, les démarches analytiques entreprises par la Tunisie et l'impératif de prise en compte des déséquilibres structurels observés ont motivé l'adoption formelle d'une stratégie d'économie verte. Comme évoqué plus haut, le ministère de l'environnement a initié une étude sur l'élaboration de la stratégie nationale de l'économie verte. Cette étude s'inscrit dans la continuité de la politique gouvernementale de « recherche d'un équilibre entre croissance économique forte et développement durable ». Elle devait déboucher sur les composantes de la stratégie de mise en œuvre d'un « nouveau modèle de développement basé sur une économie verte et inclusive ». En outre, elle devait examiner, à un horizon séquentiel (2016-2026 et 2026-2036), les mécanismes d'intégration des préoccupations environnementales dans la croissance économique, les restructurations économiques et technologiques pour la réussite des programmes de développement durable.

Une Stratégie nationale pour la promotion des emplois verts<sup>60</sup> est préparée comme une décl-

<sup>60</sup> Séminaire International sur: Les Emplois Verts, Actions environnementales et création d'emplois décents, 21 et 22 Mai 2013, Ministère de l'équipement et de l'environnement - Ministère de la formation

raison de la Stratégie nationale de l'emploi (2013-2017), contenant les actions spécifiques nécessaires au développement de catégories d'emplois. Naturellement, ces programmes feront partie intégrante de la stratégie nationale économie verte.

### ***Un contexte international favorable***

Cette orientation s'insère dans la stratégie régionale et mondiale pour l'après 2015. L'adoption d'objectifs de développement durable (ODD) prendra alors la relève des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, le Secrétariat du développement et de la coopération internationale conduit actuellement une consultation nationale sur le programme de développement pour après 2015. Une consultation régionale africaine a défini une proposition commune pour les ODD. Parmi les priorités retenues figure la transformation durable des économies, avec « la diversification et l'industrialisation durable afin de créer les emplois nécessaires et d'assurer une croissance plus inclusive et une gestion environnementale durable »<sup>61</sup>.

De même, le Ministère de l'environnement participe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, à la discussion et la définition d'une approche de la région arabe pour les ODD.

Dans le cadre de cette démarche générale, un bureau d'appui à l'économie Verte a été créé en 2013 et installé au Ministère de l'environnement, avec pour partenaire principal la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, pour encourager, favoriser et aider à coordonner les initiatives de promotion de l'emploi dans les activités vertes, et intégrer inclusion sociale et croissance verte.

Des projets pilotes, porteurs de la démarche d'économie verte inclusive, sont programmés et mis en œuvre, dans le cadre de la coopération

internationale. C'est le cas du projet «Plateforme d'emplois verts-Tunisie»<sup>62</sup>, dont l'objectif est de permettre aux jeunes diplômés à la recherche d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour le développement des petites entreprises de services dans le secteur «Cleantech», et des compétences répondant à la demande actuelle sur le marché de l'emploi vert tunisien et focalisé sur 3 gouvernorats : Bizerte, le Kef et Gabes. Le projet, devant aboutir à la création de plus de 2500 emplois sur 3 ans, adopte une démarche de partenariat public-privé et une gouvernance participative et largement décentralisée.

C'est le cas également du projet « Génération d'emploi pour les jeunes en Tunisie»<sup>63</sup>, action pilote dans trois Gouvernorats (Siliana, Jendouba, Bizerte), visant, aussi dans une démarche participative, à promouvoir l'emploi des jeunes et atténuer le chômage, par la fourniture de formations techniques, professionnelles et entrepreneuriales, notamment dans le domaine de l'économie verte.

### ***Une transition politique opportune***

Le pays vit actuellement une période de transition politique avec des élections législatives et présidentielles, et prochainement locales et régionales. Au sein des acteurs politiques et sociaux (partis politiques, organisations professionnelles et syndicales, associations de la société civile), les débats sont vifs autour des orientations, initiatives et actions nécessaires pour corriger les défauts majeurs des décennies passées de développement, sortir le pays de l'ornière des multiples crises qui l'accablent encore et mettre en place un nouveau modèle de développement alliant performance économique, équilibre social et efficacité environnementale.

C'est dans ce contexte que se sont déroulées, début octobre 2014, les « Assises nationales de développement durable » dont les objectifs se résument à « l'adoption par les parties prenantes nationales

professionnelle et de l'emploi - Organisation internationale du travail et GIZ

<sup>61</sup> Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable ; Mars 2013; Hammamet (Tunisie), in: CEA, Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, Revue de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux de développement, mars 2014.

<sup>62</sup> Projet Plateforme d'emplois verts-Tunisie, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi-UNOPS

<sup>63</sup> [http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/projects/poverty\\_reduction/programme-de-generation-d-emploi-pour-les-jeunes-en-tunisie--gou/](http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/programme-de-generation-d-emploi-pour-les-jeunes-en-tunisie--gou/)

d'une vision partagée des politiques du développement durable » et « la conception de nouvelles alternatives de développement dans différentes thématiques stratégiques, qui ensemble renforceraient le développement durable en Tunisie ». Ces Assises ont identifié et retenu 6 axes majeurs :

- i) Les modes de production et de consommation;
- ii) La gestion des ressources naturelles, des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques;
- iii) L'aménagement du territoire, la ville et le transport;
- iv) La qualité de vie des citoyens et la lutte contre les nuisances environnementales;
- v) L'éducation, l'innovation et la gestion du savoir;
- vi) La gouvernance de l'environnement pour le développement durable.

Elles ont retenu l'orientation de l'économie verte inclusive et caractérisé les principes et préalables à sa mise en place : le premier des concepts/principes indispensables concerne le découplage entre croissance économique et consommation des ressources. Le second concept est l'intégration, où tout projet devrait prendre en compte les dimensions environnementales et sociales. Le troisième

principe majeur est la résilience, avec la nécessaire adaptation au risque du changement climatique mais également aux autres types de risques. Enfin, le quatrième concept est la bonne gouvernance, aussi bien des institutions publiques que des entreprises. Sur ces bases, six domaines porteurs d'économie verte inclusive ont été mis en avant avec des potentiels importants : l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau, notamment les activités de recyclage, l'agriculture écologique, le tourisme écologique, la gestion des déchets ainsi que l'économie numérique.

Ces Assises ont confirmé que l'ensemble des acteurs sociaux (responsables politiques, entreprises, syndicats professionnels, organismes de la société civile) reconnaissent résolument que l'adoption d'une démarche de « transformation structurelle durable » est une orientation appropriée et adaptée. La réussite de cette transition vers une économie verte inclusive reste cependant tributaire de la levée des obstacles constatés et la présence des accélérateurs décisifs que cela implique.

Une synthèse des politiques et mesures nouvelles à mettre en place pour favoriser l'implantation d'une économie verte inclusive et des transformations structurelles durables est réalisée dans la section 9 suivante, consacrée aux recommandations.

## 7. Conclusion et recommandations

Les programmes de développement mis en œuvre ces 50 dernières années ont permis une croissance économique soutenue et la mise en place des bases d'une diversification des activités. Cependant, de graves déséquilibres persistent et ont pour noms :

- Une exclusion régionale et sociale grandissante, traduite dans les disparités régionales entre le littoral du pays et les régions défavorisées de l'intérieur, et un chômage endémique, qui affecte les jeunes diplômés de l'Université;
- Un déficit du bilan énergétique, apparu au début des années 2000 et dont la tendance est à la hausse;
- La corruption dans les secteurs clé de l'économie, affectant négativement l'initiative économique et les investissements;
- Des modes de gouvernance inefficaces, avec une centralisation excessive dominée par un pouvoir politique étroit et une administrative statique qui excluent la participation citoyenne.

Ces dysfonctionnements majeurs ont marqué les politiques et programmes de développement durable, qui ne paraissent pas déboucher sur des résultats à la hauteur des moyens utilisés. Ces politiques ont souvent un caractère fragmentaire et sont insuffisamment intégrées au processus de développement, conçues et mises en œuvre sans la participation des acteurs concernés et de la population. La planification étant dominée par le caractère sectoriel et centralisé, l'intégration des trois composantes - économique, sociale et environnementale-, reste faible, avec des effets négatifs pour la durabilité du développement. Les législations et réglementations n'étaient pas suffisamment appliquées. Les outils d'évaluation environnementale des projets et actions se limitaient à un usage léger des études d'impact environnemental. Le dispositif de suivi de réalisations

des programmes de développement durable apparaît limité et manquer de fiabilité.

Les graves et multiples dégradations après la révolution (des ressources naturelles dans de nombreuses régions du pays, eau, ressources halieutiques, déforestation et surpâturage dans les zones pastorales; mauvaise gestion des déchets solides et multiplication des décharges sauvages, pollution industrielle, extension anarchique du tissu urbain, atteintes aux paysages dans les zones rurales, etc.) résultent de l'affaiblissement des institutions et de l'autorité de l'État. Toutes ces lacunes traduisent l'échec des politiques menées durant des décennies à produire une conscience profonde, chez les opérateurs économiques et les citoyens, de l'importance du patrimoine naturel pour la réalisation d'un développement durable.

Face à ces lacunes du processus de développement, l'émergence d'une économie verte inclusive appelle des ajustements conséquents aux politiques de transformation structurelle et des mécanismes de mise en œuvre des programmes de développement, en s'inspirant notamment des meilleures pratiques (comme les programmes de maîtrise de l'énergie ou du développement de l'agriculture biologique). Les principaux impératifs de cette orientation peuvent être résumés par les axes suivants :

### *La consolidation de l'approche transversale du développement durable*

- L'amélioration de la cohérence entre les politiques économique, sociale et environnementale, par l'établissement des outils et mécanismes qui assurent leur intégration dans le processus de développement. Cela suppose une intégration des politiques environnementale et sociale dans l'ensemble des politiques sectorielles, des programmes et projets de développement économique;

- Adoption et mise en œuvre effective des outils de coordination et de cohérence, notamment EIE, EES et internalisation des coûts environnementaux dans l'évaluation des projets;
- Établissement, dans les ministères sectoriels et dans les grandes entreprises ayant un impact significatif sur les ressources naturelles, de départements chargés des questions de développement durable, y compris le suivi et contrôle des législations et réglementations.

***L'affirmation de politiques efficaces de promotion des filières de productions vertes (industrie, agriculture, services)***

- Le développement d'une véritable politique industrielle, favorisant la promotion de nouvelles filières stratégiques de croissance verte fondées sur l'utilisation et l'exploitation de technologies innovantes;
- Élaboration et mise en place de mécanismes de financement de technologies nouvelles et adaptées, avec une attention particulière aux petites et moyennes entreprises;
- Accompagnement des entreprises dans leur insertion/transition dans/vers l'économie verte, dans le contexte de la mondialisation;
- Disponibilité de conditions favorables à l'investissement privé, de manière autonome et/ou en partenariat avec le secteur public;
- Mise en valeur des ressources locales et régionales et garantie des conditions pour une répartition spatiale efficace et équitable des activités;
- Définition d'un système de prix et taxes cohérent avec l'orientation de développement durable et une tarification efficace et équitable des services environnementaux ainsi que l'introduction d'une fiscalité écologique;
- Adaptation des systèmes de formation et de préparation des compétences, et des contenus des programmes pour répondre aux

besoins renouvelés, en concertation avec les opérateurs concernés;

- Mise à profit rigoureuse et transparente de la coopération régionale et internationale pour le partage des connaissances, le développement de programmes conjoints et la mise en place d'instruments d'intégration.

***La construction d'un véritable système d'information d'économie verte inclusive***

- Renforcement du dispositif des indicateurs de développement durable : précision des données, extension de la couverture, fréquence dans la production, garantie des moyens et ressources humaines requises;
- Établissement d'une véritable comptabilité nationale verte; c'est un chantier statistique important mais indispensable; un premier pas serait l'intégration des filières d'activités vertes dans la nomenclature de activités.

***La participation de la société civile et l'information, sensibilisation et responsabilisation des citoyens***

- Intégration de représentants crédibles de la société civile dans les instances de préparation des plans et des programmes, aux échelles nationale, régionale et locale;
- Communication efficace, notamment en direction des jeunes, pour la sensibilisation du public aux vulnérabilités des ressources naturelles, aux contraintes environnementales et aux avantages de l'économie verte inclusive;
- Information sur la qualité écologique des produits et sensibilisation des consommateurs pour des comportements favorables à l'économie verte.



## Références

- ANME, avril 2012. *Maîtrise de l'énergie, Chiffres clés*
- ANME-GIZ, décembre 2012. *Énergie renouvelable et efficacité énergétique en Tunisie : emploi, qualification et effets économiques*
- Banque centrale de Tunisie, Statistiques financières
- Banque mondiale, 2010. Tunisie, Revue des politiques de développement : vers une croissance tirée par l'innovation
- Banque mondiale, Données statistiques : <http://donnees.banquemondiale.org/a-propos/classification-pays>
- CNUCED, 2012. Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique, transformation structurelle et développement durable en Afrique
- Euron et Consortium, Union Européenne, Octobre 2012. Profil Environnemental de Pays, Tunisie, Rapport final
- ILO and the OECD, 2012. Sustainable Development, Green Growth and Quality Employment
- Institut National de la Statistique (INS), Statistiques démographiques
- Institut national de la statistique, Nomenclature d'Activités Tunisienne de 2009 (NAT2009)
- Institut national de la statistique (INS) – Centre de recherches et d'études sociales (CRES) – Banque africaine de développement, BAD, juin 2013. Analyse de l'Impact des Subventions Alimentaires et des Programmes d'Assistance Sociale sur la Population Pauvre et Vulnérable
- Institut national de la statistique (INS), Les comptes de la nation
- Institut national de la statistique (INS), 2012. Mesure de la pauvreté, des inégalités et de la polarisation en Tunisie 2000-2010.
- Institut national de la statistique, INS, Enquête Nationale sur la Population et l'Emploi, Recensement Général de la Population et l'Habitat 2004
- Institut national de la statistique (INS), Enquête Nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages
- Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ), 2012. *L'emploi : défis et solutions retenues*
- International Trade Union Confederation, Une Analyse Economique du Millenium Institute, Vers une croissance de l'emploi vert et décent, avril 2012 ([www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org))
- MDG Fund et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, 2012. *Étude sur les compétences pour les emplois verts en Tunisie*
- Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et Coopération technique allemande (GTZ), décembre 2006. Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques
- Ministère de l'environnement, Direction générale du développement durable (EREP- environnement), décembre 2011. Stratégie nationale du développement durable, document final
- Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, Stratégie nationale du développement durable 2014-2020, <http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/pdf/SNDD-Rapport%20Version%20Mai%202014.pdf>



Ministère de l'environnement, GlZ, Groupement ALCOR-TEC, Octobre 2012. Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, Rapport de la stratégie, Rapport final

Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, Bureau de mise à niveau de l'Industrie <http://www.pmn.nat.tn>

Ministère de l'environnement et du développement durable, Agence nationale de protection de l'environnement, *l'Étude d'impact sur l'environnement*

Ministère de l'environnement et du développement durable, Janvier 2009. *Étude sur les meilleures initiatives en matière de concrétisation sectorielle du développement durable*, diagnostic analytique du développement durable dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture et du transport

Ministère de l'environnement,

- Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable, OTEDD-GTZ, 2010
  - Le Tourisme Durable en Tunisie [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Rapport\\_tourisme\\_durab\\_FR.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Rapport_tourisme_durab_FR.pdf)
  - Guide pour un Tourisme Durable en Tunisie [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide\\_tourisme\\_FR.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide_tourisme_FR.pdf)
- Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable, OTEDD-GTZ, 2009
  - Gestion Durable des Ressources en Eau [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rapp\\_gestion\\_durable\\_ress\\_eau.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rapp_gestion_durable_ress_eau.pdf)
  - Guide gestion durable des ressources en eau [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide\\_eau\\_FR.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide_eau_FR.pdf)
  - Indicateurs pour une gestion durable des ressources en eau [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indicateurs\\_eaux\\_01.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indicateurs_eaux_01.pdf)

- Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable, OTEDD
  - Forêts durables, 2005 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rapport\\_foret.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rapport_foret.pdf)
  - Guide forêts durables, 2005 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide\\_foret\\_%20FR.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide_foret_%20FR.pdf)
  - Indicateurs des forêts durables, 2009 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indicateurs\\_foret.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indicateurs_foret.pdf)
  - Pêche durable, 2005 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rappo\\_peche.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/rappo_peche.pdf)
  - Guide pêche durable, 2005 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide\\_peche.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/guide_peche.pdf)
  - Indicateurs de la pêche durable, 2006 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Indicateurs\\_peche.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Indicateurs_peche.pdf)
  - Industrie durable, 2007 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Rapport\\_Industrie\\_fr.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Rapport_Industrie_fr.pdf)
  - Guide pour une industrie durable en Tunisie, 2007 [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Guide\\_Indus\\_dura.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/Guide_Indus_dura.pdf)
  - OTEDD, 2006. Indicateurs de l'industrie durable [http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indic\\_industrie\\_dura.pdf](http://www.environnement.gov.tn/fileadmin/medias/pdfs/observatoire/indic_industrie_dura.pdf)

Ministère de l'environnement, Octobre 2011. Préparation à la Conférence des Nations Unies sur le **développement** durable, (Rio+20), Rapport national Tunisie

Ministère des affaires sociales, Annuaire statistique, 2012

Ministère des finances, Budgets de l'**État**

Ministère de l'équipement et de l'environnement – Ministère de la formation professionnelle et de l'Emploi – Organisation internationale du travail et GIZ, Mai 2013. Séminaire International sur : Les Emplois Verts, Actions environnementales et création d'emplois décents

Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi – UNOPS, Projet Plateforme d'emplois verts – Tunisie

Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI), Budgets *économiques*; VII<sup>e</sup> plan, quinquennal, 1987-91; VIII<sup>e</sup> plan, quinquennal, 1992-96; IX<sup>e</sup> plan, quinquennal, 1997-2001; X<sup>e</sup> plan, quinquennal, 2002-2006; XI<sup>ème</sup> plan, quinquennal, 2007-2011; XII<sup>e</sup> plan, quinquennal, 2010-2014.

Ministère du développement et de la coopération internationale (MDCI), Institut national de la statistique (INS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), juin 2013. Suivi de la situation des enfants et des femmes, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2011-2012

Ministère du tourisme, Programme de mise à niveau des établissements *hôteliers* (PMNH), <http://www.pmnt.tn/>

Organisation des Nations Unies, 2013. Un nouveau partenariat mondial : vers l'*éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*

Office national de la famille et de la population (ONFP), Enquête tunisienne sur la santé de la mère et de l'enfant PAPCHILD, 1996; Enquête tunisienne sur la fécondité(ETF) 1978; Enquête démographique et de santé en Tunisie 1988; PAPFAM 2001

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2011. Vers une économie verte, pour un développement durable et une éradication de la pauvreté <http://www.mdc.gov.tn/fileadmin/odd/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>

Regional Activity Centre for Cleaner Production (CP/RAC), Mediterranean Action Plan, *State of the Art Green Entrepreneurship in Tunisia*, December 2011

Sarraf, M & al, The World Bank, 2004. *Cost of Environmental Degradation – The Case of Lebanon and Tunisia*,

Secrétariat d'État pour le développement et la coopération internationale et PNUD, 2014. *Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport National de Suivi 2013* (<http://www.mdc.gov.tn/fileadmin/odd/Rapport%20Suivi%202013%20OMD%20Tunisie%20Final.pdf>)

CEA Bureau pour l'Afrique du Nord, mars 2014. Revue de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux de développement

UNEP, 2008. *Green Jobs : Towards decent work in a sustainable, low-carbon world*

United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, UNESCAP, 2013, *shifting from quantity to quality : Growth with Equality, Efficiency, Sustainability and Dynamism*.

United Nations, Division for Sustainable Development, UNDESA, 2012. *A guidebook to the Green Economy*

United Nations, Economic and Social Council, Economic Commission for Africa, 2014. *Greening Africa's economies and structural transformation, Background paper*

United Nations, European Union, Food and Agriculture Organization of the United Nations, International Monetary Fund, Organisation for Economic Cooperation and Development, the World Bank, 2014. *System of Environmental Economic Accounting 2012, Central Framework*,

## Annexe 1: Institutions consultées et ayant répondues

Nom	Institution	Email
Mongi Ayeb	Ministère du développement et de la coopération internationale, DGDH	mongi.layeb@mpci.gov.tn
Sofiene Gaaloul	Ministère du développement et de la coopération internationale, DGP	sofi_gaaloul@yahoo.fr
Chokri Mezghani	Directeur adjoint, Études et planification. Ministère de l'équipement de l'aménagement du territoire et du développement durable	chokri.mezghani@yahoo.fr
Hafedh Bouktif	Centre de recherches et d'études sociales	hafedh.bouktif@gmail.com h.bouktif@cres.tn
Abdelaziz Halleb	OMNITECH, Vice-Président Fédération nationale de l'électricité et de l'électronique (FEDELEC)	halleb.omnitech@planet.tn
Néjib Osman	Directeur études et planification, Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME)	osman.nejib@anme.nat.tn

## Annexe 2: Questionnaire

### Volet A : Identification de la structure interrogée

---

Nom de la structure : .....

Nature (Secteur public / Opérateur privé / Société civile / ...): .....

Mission/Prérogatives : .....

Tutelle (pour les structures publiques) : .....

Répondant (nom et coordonnées de contact) : .....

Statut dans la structure : .....

### Volet B : État des lieux en matière d'économie verte

---

1. Le pays a-t-il une stratégie nationale de développement ou plan national de développement ?

Oui = 1 Non = 2

Si Oui, indiquer l'intitulé de la version la plus récente et la date d'adoption

2. À votre avis, quel est le degré de crédibilité de la stratégie nationale de développement ?

Faible = 1 Moyen = 2 Elevé = 3

3. À votre avis, quel degré de motivation fournit la stratégie nationale de développement pour qu'on s'y conforme?

Faible = 1 Moyen = 2 Elevé = 3

4. À votre avis, quel est le degré de flexibilité de la stratégie nationale de développement

Faible = 1 Moyen = 2 Elevé = 3

5. Le pays a-t-il élaboré une stratégie nationale d'économie (ou de croissance) verte ?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, indiquer un document/ une référence principale.

6. Y a-t-il des actions, projets, programmes en cours qui mettent en œuvre une orientation d'économie verte inclusive ?

Oui = 1 Non = 2

Si Oui, citez des exemples

Ces actions, projets, programmes ont-ils été une réussite ?

Par quels moyens, méthodes, outils sont-ils évalués ?

7. Le pays a-t-il institué un mécanisme de dialogue (ou tout autre type de liaison approprié) entre les institutions locales engagées dans l'économie verte ?

Aucun mécanisme institutionnel n'a été identifié = 1

Il existe des dialogues informels = 2

Un mécanisme institutionnel de dialogue est mis en place = 3

Indiquez un exemple d'un tel mécanisme : \_\_\_\_\_

8. À votre avis, quel est le degré d'efficacité de ce mécanisme ?

Très élevé = 1 Élevé = 2 Moyen = 3 Bas = 4 Très bas = 5

9. Est-il souhaitable de faire participer la société civile à la définition des politiques d'Economie Verte Inclusive ?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, par quels mécanismes, selon le type d'organisation et intervenant ?

10. Quel est le degré de transparence de l'information fournie à la société civile en la matière ?

Faible = 1 Moyen = 2 Elevé = 3

11. Quelle est votre appréciation sur le dispositif d'observation statistique lié aux domaines liés à l'économie verte?

Faible = 1 Moyen = 2 Elevé = 3

12. Y a-t-il une nomenclature des activités vertes adoptée pour la conduite de vos travaux?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, préciser les références et les indicateurs de classification

\_\_\_\_\_

13. Le pays a-t-il institué des programmes internationaux de coopération coordonnés au titre de l'économie verte ?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, citez ceux qui vous semblent les plus importants

\_\_\_\_\_

**Volet C : Contraintes, opportunités et perspectives en matière d'économie verte**

\_\_\_\_\_

14. Quelles sont les activités qui vous semblent les plus prometteuses pour une croissance verte ?

15. Comment estimez-vous les potentialités, créneaux, de croissance verte dans les secteurs suivants (des exemples si possible) :

◆ Agriculture et forêts :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

\_\_\_\_\_

◆ Industries manufacturières :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

\_\_\_\_\_

◆ Énergie :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

---

◆ Eau, assainissement :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

---

◆ Transport :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

---

◆ Bâtiments :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

---

◆ Services (commerces, tourisme-hôtellerie, administration,..) :

Élevées = 1 Moyennes = 2 Faibles = 3

---

16. Comment estimez-vous les impacts possibles du développement de l'économie verte sur :

◆ la réduction de la pauvreté

Élevés = 1 Moyens = 2 Faibles = 3

◆ la création d'emplois

Élevés = 1 Moyens = 2 Faibles = 3

◆ la répartition sectorielle des activités économiques

Élevés = 1 Moyens = 2 Faibles = 3

Si « Elevés », quels secteurs affectés et comment ?

---

◆ Equilibre de la localisation spatiale des activités économiques et de l'habitat,

Élevés = 1 Moyens = 2 Faibles = 3

◆ réduction des disparités régionales

Élevés = 1 Moyens = 2 Faibles = 3

Quels sont pour vous les opportunités majeures pour la Tunisie en terme d'économie verte ?

---

17. Y a-t-il des barrières à la promotion d'une économie verte inclusive :

♦ institutionnelles ?

Oui = 1 Non = 2

Si Oui, indiquer les plus importantes

♦ financières ?

Oui = 1 Non = 2

Si Oui, indiquer les plus importantes

Quelles seraient les mesures politiques ou financière à mettre en œuvre selon vous ?

---

Quelles sont les mesures nécessaires pour rendre la croissance inclusive ?

---

18. Quelle est votre appréciation du degré d'intégration possible du secteur privé dans les activités d'économie verte inclusive?

Elevé = 1 Moyen = 2 Faible = 3

19. Existe-il des mesures incitatives en matière d'emploi des jeunes dans les secteurs liés à l'économie verte ?

Oui = 1 Non = 2

Si oui, indiquer ces mesures

20. L'intégration régionale (entre pays) peut-elle favoriser le développement d'une économie verte inclusive ?

Oui = 1 Non = 2

21. Y a-t-il des conditions nécessaires à cela (institutionnelles, réglementaires, infrastructures, ..) :

Oui = 1 Non = 2

Si Oui, indiquer celles qui paraissent les plus importantes

22. Au cours des cinq dernières années, tous les partenaires de la coopération multilatérale ont-ils élaboré une stratégie pays dans le domaine de l'économie verte inclusive?

Tous = 1 Certains = 2 Aucun = 3

23. Quelle est votre appréciation sur l'aide publique au développement en faveur de l'économie verte déboursée au cours des cinq dernières années ?

Faible = 1 Moyenne = 2 Elevée = 3



ISBN: 978-99944-61-89-9



9 789994 461899